

Commune de Beaulieu sous la Roche

AGENDA 21

Etat des lieux et Diagnostic du territoire

18/04/2016

Document de Travail en cours de finalisation

Table des matières

Introduction.....	3
Le Développement Durable.....	3
L'Agenda 21 local.....	3
L'état des lieux.....	4
Méthode appliquée pour réaliser l'état des lieux.....	4
L'environnement.....	6
La qualité de l'air.....	6
L'eau.....	6
Les déchets.....	11
L'énergie.....	14
Le patrimoine naturel et paysager.....	15
Les risques naturels et les nuisances.....	18
L'aménagement.....	19
L'urbanisation.....	20
L'habitat.....	21
Les transports : modes de déplacements et infrastructures.....	22
L'activité économique.....	25
Démographie et évolution.....	25
Les activités économiques.....	27
L'emploi.....	30
Le Tourisme.....	32
Le développement social et culturel.....	34
Vie associative, sports et loisirs.....	34
Accès à la culture et à l'éducation.....	35
Accès à la santé et aux soins.....	40
Aides et Services à la personne.....	41
Sécurité et incivilité.....	42
L'information et la communication.....	43
Etat des lieux des actions en lien avec le Développement Durable.....	46
Liste des actions recensées.....	46
Etat des lieux des enjeux en lien avec le Développement Durable.....	50
Liste des enjeux proposés.....	50
Fiches « Action – Enjeu ».....	51

Diagnostic	53
La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources	54
La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère	55
L'épanouissement de tous les êtres humains	56
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	57
La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations	58
ANNEXES :.....	59

Introduction

Le Développement Durable

“ Le développement durable satisfait les besoins de la génération actuelle sans compromettre les possibilités des générations futures à satisfaire les leurs.” (Rapport Brundtland - 1987)

Le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992, révèle une prise de conscience mondiale : les ressources naturelles ne sont pas infinies donc il faut penser notre développement en fonction d'elles.

Il est alors préconisé un changement de comportement. Pour y arriver il faut déjà changer de regard sur ce qui nous entoure, sur notre environnement, et peut être améliorer notre conception du développement. Le développement se fait pour le bien commun, pour nous, nos enfants, et les générations à venir. Il se concrétise sur le long terme et non dans l'immédiat, à court terme.

Le développement durable doit prendre en compte simultanément **l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité environnementale** :



L'Agenda 21 local

C'est le nom donné à un programme d'actions à réaliser dans le futur, et plus précisément, comme son nom y fait référence, aux actions programmées pour le 21^{ème} siècle. Effectivement, un agenda permet de planifier ce que nous avons à faire, avec des échéances pour s'assurer d'avancer.

L'Agenda 21 est un véritable projet de territoire. Il regroupe les différents acteurs du territoire pour assurer un développement en faveur de tous les acteurs qui le composent. Il vise à mettre en place des actions en faveur du développement durable, à l'échelle communale, et en prenant compte de l'ensemble des activités qui y sont présentes.

Ainsi, l'Agenda 21, en tant que projet de territoire, vise à mieux connaître son territoire, sa diversité et ses richesses, mais aussi le faire connaître pour une appropriation de celui-ci par les habitants.

Avant de mettre en place un projet de territoire, il est important de tenir compte de l'existant. L'état des lieux a pour rôle de retracer les actions menées et de tenir compte de tout ce qui compose le

territoire. Il permet d'avoir une vision globale du territoire et en l'occurrence il a permis de mettre en évidence que le développement durable était déjà engagé et en pratique sur la commune. C'est donc dans un souci de pérennisation des actions, et d'amélioration continue, que s'inscrit le projet d'élaboration d'un Agenda 21 local à Beaulieu-sous-La-Roche.

L'agenda 21 est basé sur 5 finalités du développement durable :

- La lutte contre le **changement climatique** et la protection de l'atmosphère
- La protection de la **biodiversité**, des milieux et des **ressources**
- **L'épanouissement de tous les êtres humains**
- La **cohésion sociale et la solidarité** entre territoires et entre générations
- Une dynamique de développement suivant des modes de **production** et de **consommation responsables**.

L'état des lieux

L'état des lieux est une **photographie du territoire**, autrement dit, une description globale, à un instant T, de la commune de Beaulieu-sous-la-Roche. Ce relevé d'informations vise à mettre en avant les caractéristiques de la commune :

- ce qui compose la commune (patrimoine, architecture, aménagements...)
- ceux qui la construisent et y vivent (habitants, commerçants, artisans, élus ...)

L'Agenda 21, c'est 80% de l'existant, 20% d'innovations (actions innovantes). L'état des lieux va ainsi permettre de mettre en lumière l'existant, et de rendre compte des actions menées dans une perspective de développement durable. Ce travail d'inventaire se veut le plus précis possible. Afin de permettre une bonne prise en compte de tout ce qui se trouve sur le territoire, de nombreuses thématiques ont été traitées : 16 sont énumérées dans le cadre de référence sur le Développement Durable et définies par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM). Nous avons élargi l'étude à 19 thématiques regroupées en 4 grands axes :

- L'environnement
- L'aménagement
- L'activité économique
- Le développement social et culturel

L'état des lieux rend compte des initiatives et actions menées sur le territoire et par l'ensemble des acteurs présents : les services municipaux, les élus, l'administration et les citoyens, petits et grands. Ce travail de diagnostic illustre aujourd'hui la richesse et la diversité des initiatives s'inscrivant dans un contexte de développement durable.

Méthode appliquée pour réaliser l'état des lieux

Pour réaliser cet état des lieux, nous sommes partis de différents documents existants (PLU, PADD, SCOT), des analyses réalisées par les organismes publics gérant l'eau et l'électricité ainsi que des données INSEE (voir annexe I). Pour les compléter et être au plus proche de la réalité du territoire, nous avons interviewé chaque président de commission municipale (8 élus) et quelques agents communaux administratifs et techniques. Enfin, nous avons réalisé un baromètre du développement durable mis en place par la région Pays de Loire afin d'analyser la vision de quelques habitants de la

commune sur les actions engagées ou non par la commune, et nous comparer avec des communes de taille similaire. Ce baromètre est en ligne sur le site internet suivant : [Baromètre Beaulieu sous la Roche](#)

Les attendus de ces analyses sont les suivants :



Ces analyses nous permettront de faire ensuite un diagnostic partagé du territoire, c'est-à-dire l'analyse de nos atouts et de nos faiblesses ainsi que des opportunités et des menaces liés au développement durable, en fonction des 5 finalités de l'Agenda 21.

Pour effectuer cette analyse, nous avons appliqué l'outil de stratégie SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) expliquée ci-dessous :

	Positif Pour atteindre l'objectif	Négatif Pour atteindre l'objectif
Origine Interne	<p>ATOUTS</p> <p>Les ressources et caractéristiques qui mettent le territoire en valeur , lui procurant un avantage comparatif</p>	<p>FAIBLESSES</p> <p>Les défauts du territoire, les entraves à son développement</p>
Origine Externe	<p>OPPORTUNITES</p> <p>Situation ou élément qui peut <i>favoriser</i> le développement du territoire</p>	<p>MENACES</p> <p>Situation ou élément qui peut <i>nuire</i> le développement du territoire</p>

- **L'état des lieux** c'est le **relevé** de l'existant.
- Le **diagnostic partagé** c'est l'**analyse** de l'existant avec les points de vue des différents acteurs et commissions.

L'environnement

La qualité de l'air

Il n'y a pas de données concernant la qualité de l'air à Beaulieu-sous-la-Roche. Néanmoins, certains polluants peuvent se retrouver dans l'air du fait des évènements suivants :

- Présence de l'activité agricole et l'utilisation des pesticides
- Trafic routier, lié à l'activité de la carrière et son exploitation ainsi que par la traversée de plusieurs routes départementales.

Une réflexion sur les particules et les impacts de ses activités est peut-être à envisager.

Bilan de la qualité de l'air et des nuisances sonores sur la commune :

Atouts : - Pas de plaintes et nuisances recensés sur la commune	Faiblesses : -Trafic routier et traversées quotidiennes du bourg par les poids lourds - Particules liées aux traitements chimiques appliqués dans les exploitations agricoles - Absence de données précises sur la commune (relevés effectués sur l'agglomération de La Roche s/ Yon)
Opportunités : -	Menaces : - Augmentation du trafic routier de manière générale - Augmentation de l'usage de produits chimiques dans les exploitations agricoles

ENJEU 1 : PRESERVER LA QUALITE DE L'AIR ET LIMITER LES NUISANCES SONORES

L'eau

La ressource en eau, et l'alimentation en eau potable sont des enjeux majeurs pour le bon développement de notre territoire.

A l'échelle du département vendéen, il est important de rappeler que l'approvisionnement en eau potable dépend directement des eaux de surfaces et des retenues artificielles. Celles-ci assurent à 90% la demande en eau potable. La nature géologique du bassin ne permettant pas de réserve souterraine significative, **Beaulieu-sous-la-Roche est alimentée par les eaux de Saint-Vincent-sur-Graon**. Ainsi, d'un point de vue hydrographique, la commune de Beaulieu-sous-la-Roche appartient au bassin versant du Jaunay, surface réceptrice des eaux qui alimentent les lacs, les rivières ou les nappes souterraines (voir annexe II). Régulièrement, le département connaît des pénuries d'eau qui nécessitent la mise en place de restrictions des usages de l'eau en période estivale (33% de l'eau potable consommée dans l'année l'est pendant les 3 mois d'été dont la moitié sur le secteur côtier).

La commune de Beaulieu fait partie de la zone la plus déficitaire. Des actions spécifiques ont été mises en place par Vendée Eau et la Vendée possède le taux de perte sur ses réseaux le plus faible au niveau national (11% contre une moyenne de 30% à 40%). Pour limiter le déficit, il faut à présent agir sur la consommation. (Voir Annexe III).

Le contrat territorial 2016-2019 porté par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, a priorisé des actions en fonction de la **qualité de l'eau** :

- Nitrates : la qualité est très bonne donc Beaulieu est en zone non prioritaire (taux à 0,2mg/l au lieu de 0,5mg/l).
- Phosphores : Beaulieu est en priorité forte (taux entre 0,4 et 0,6 mg/l).
- Pesticides : Beaulieu est en priorité forte (taux > 1µg/l).

Il existe 3 points de relevage sur la commune : Pont du Lutron (Jaunay), L'Atrie (La Boëre) et Bellevue (L'Idavière). (Voir Annexe IV).

Utilisation des pesticides par la commune : la commune dispose d'un plan de gestion de l'herbe élaboré par le SIAEP de la vallée du Jaunay. La quantité de pesticides utilisés sur les espaces publics a diminué de 84% de 2008 à 2013. Elle n'utilise actuellement plus aucun pesticide.

En matière **d'assainissement collectif**, la commune de Beaulieu-sous-la-Roche est équipée d'une station d'épuration avec traitement des boues activées. La capacité de traitement de la station correspond à 2000 EH (Equivalent Habitant). A savoir, 1EH correspond à 150L/jour d'eau traitée. Les performances sont très bonnes sur les différents paramètres dont l'azote et le phosphore. Le traitement des boues s'effectue par phyto-épuration. Les boues sont ensuite analysées avant d'être redistribuées aux agriculteurs locaux pour épandage. Les agriculteurs volontaires sont sélectionnés selon leur proximité avec la station d'épuration (dans la mesure du possible, avec ceux situés dans un rayon de 5km). Les eaux usées traitées sont rejetées dans le Jaunay, cours d'eau alimentant le lac du Jaunay, utilisé pour la production d'eau potable et la pêche. La compétence en matière d'assainissement collectif revient à la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Le **Service Public d'Assainissement Non-Collectif** (SPANC) assure plusieurs missions telles que le conseil et l'accompagnement des usagers. Il assure également le contrôle de conception, de réalisation et de bon fonctionnement des installations. Une charte pour l'assainissement non collectif a été mise en place à l'échelle du département, avec un logo permettant d'identifier les acteurs signataires de la Charte. A l'initiative de la Chambre Nationale de l'Artisanat, des Travaux Publics et du Paysage (CNATP), celle-ci doit favoriser la protection de l'environnement, assurer un meilleur service à l'utilisateur et faciliter le travail des collectivités et professionnels.



Les **Zones Humides** de la commune représentent 253 hectares (voir Annexe V), dont :

- 202 hectares sont en prairies humides,
- 38 hectares en bois humides,
- 4 hectares en cultures,
- 8 hectares de mégaphorbiaies,
- 1 hectare en mares et bordures d'étang.

Au total, ceux sont 247.5 hectares de zones humides qui sont soumises à l'article 5 du SAGE, soit 98% des 253ha identifiés en ZH. L'article 5 définit les zones à préserver de toutes menaces et soumises à autorisation ou déclaration, pour caractère d'intérêt général.

A savoir, les zones humides sont les lieux de reproduction de nombreuses espèces (amphibiens, batraciens...). Elles permettent l'alimentation des nappes souterraines, qui, en période d'étiage, alimentent à leur tour les cours d'eau.

Différents acteurs interviennent sur le suivi et la gestion de l'eau :

Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay (CLE) : organe décisionnel, en charge de la rédaction du Schéma d'Aménagement et de Gestions des Eaux (SAGE) du Bassin de la Vie et du Jaunay ; elle assure la maîtrise d'œuvre. Le SAGE est un document visant à retrouver le bon état des masses d'eau, à l'échelle d'un bassin versant. Le document fixe les orientations à suivre pour concilier protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques avec la satisfaction des usages.

Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) : assure la maîtrise d'ouvrage. Il est en charge des travaux prévus dans le Contrat Régional de Bassin Versant Vie et Jaunay (2015-2017) ; c'est le plan d'actions à mettre en œuvre afin de reconquérir la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay.

Le Contrat Régional de Bassin Versant (REGION PAYS DE LOIRE) associé au Contrat Territorial (AGENCE DE L'EAU), permet d'obtenir le financement de certaines actions à hauteur de 80%.

Aujourd'hui, Beaulieu-sous-la-Roche est directement concerné par ce plan d'actions. Elle bénéficie d'une aide pour la réalisation d'un diagnostic sur la consommation en eau potable dans les bâtiments publics et la mise en œuvre d'actions en découlant. Une autre action est en cours sur l'inventaire informatique des mares et des haies afin de vérifier et contrôler la continuité écologique.

Ci-dessous, une liste des actions en cours de réalisation, en faveur de la protection de la ressource en eau :

- **Sensibilisation** sur la ressource en eau via le **site Internet** de la commune et de la **documentation** disponible en Mairie (documents fournis par le SAGE du Jaunay) et à travers **l'opération « Chaque Goute compte »**, en lien avec le SAGE de la Vie et Jaunay.
- Mise en place d'une exposition temporaire sur la commune, intitulée **« Sauvages des rues, belles et rebelles »**, pour sensibiliser le grand public sur les traitements des « mauvaises herbes », et amorcer la réflexion sur l'utilisation des produits phytosanitaires et leurs

conséquences sur les ressources naturelles, particulièrement la ressource en eau. Cette action est encouragée et subventionnée par la Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay. L'outil est proposé par le CPIE des Pays de la Loire.

- Inventaires sur les cours d'eau (qualité et hydro morphologie) pour l'élaboration du Contrat de Territoire (**SAGE**) pour la reconquête de la qualité des cours d'eau (IBGN, IBD, IPR...).
- Installation d'un **couvert synthétique** pour le terrain de foot. Le revêtement synthétique permettra de limiter les temps dédiés à l'entretien, le coût, et d'éviter le recours aux phytosanitaires et à l'arrosage.
- Poursuite du 2ème **Plan de Désherbage** appliqué tant pour l'entretien des espaces verts publics, que pour le cimetière communal. Celui-ci est en application depuis 5 ans. Ce plan de désherbage correspond à une gestion durable des espaces verts qui bannit l'utilisation des phytosanitaires.
- Réflexion en cours sur l'achat de matériel de désherbage mécanique supplémentaire.
- Sensibilisation des élèves (du CP au CM2) de l'école publique René Goscinny par l'intervention d'animateurs pour aborder les états et le cycle de l'eau

Bilan de la gestion de l'eau et du traitement de l'eau sur la commune

<p>Atouts :</p> <p>Traitement et assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Valorisation en circuit-court des boues de station (pour épandage sur les terres agricoles, à 2km)- Traitement des boues par phyto-épuration- Boues de la station valorisables pour épandage et compatibilité avec les critères en Agriculture Biologique- Capacité de traitement de la station suffisante par rapport aux nombres de raccordements <p>Espaces verts et entretien :</p> <ul style="list-style-type: none">- Arrêt de l'utilisation de phytosanitaire dans l'entretien des espaces publics : Plan de désherbage communal- Formation des agents à la problématique de l'eau- Zones humides inventoriées par le SAGE et mesures compensatoires- Acquisition de matériel de désherbage mécanique- Entretien et restauration des mares en lien avec Vendée Eau et le CPN. <p>Information / sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Sensibilisation des habitants sur les pratiques de jardinage au naturel- Sorties « Mares », organisées par une association locale (CPN)	<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none">- Utilisation des phytosanitaires chez les particuliers- Commune classée en priorité forte sur la pollution aux phosphores et pesticides.- La proximité des exploitations agricoles impacte la qualité de l'eau.
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none">- Trame Verte et Bleue encouragée par le SCOT- Transition des exploitations agricoles en Agriculture Biologique	<p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none">- Report de l'interdiction des phytosanitaires pour les particuliers en 2019.- Pollution du cours d'eau lié aux activités agricoles situées sur les communes en amont du Jaunay

ENJEU 2 : PRESERVER LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU ET MAITRISER LA CONSOMMATION

Les déchets

TRIVALIS est le syndicat départemental qui a en charge le traitement des déchets et la mise en application du Plan de Prévention des déchets. De plus, d'ici au 1^{er} Janvier 2017, de nouvelles consignes de tri seront instaurées, permettant de valoriser l'ensemble des plastiques et ainsi, réduire la quantité d'ordures ménagères et donc l'enfouissement.



La gestion des déchets est quant à elle, une compétence de la C.C.P.A. L'organisation du ramassage des déchets à domicile, l'enlèvement des bornes d'apport volontaire ainsi que la gestion des déchetteries sont également du ressort de la CCPA. La **redevance incitative** est appliquée sur l'ensemble de la communauté depuis 2 ans.

Actuellement, 5 déchetteries sont en activité à l'échelle du Pays des Achards :

- La Mothe-Achard
- La Chapelle-Hermier
- Saint Mathurin
- Sainte-Flaive-des-Loups
- Beaulieu-sous-la-Roche

Une nouvelle déchetterie est en cours de construction sur la commune de la Mothe-Achard. L'ancienne n'est plus aux normes et désormais trop petite pour permettre l'accueil, le stockage, et le transfert de l'ensemble des déchets des communes membres du Pays des Achards.

Equipements et infrastructures sur la commune :

La commune de **Beaulieu-sous-la-Roche possède sa propre déchetterie sur la commune**, située sur la Zone d'Activité du Chatenay. La déchetterie présente une capacité de stockage de 28 000 tonnes. Les déchets stockés sont : le tout-venant (ou déchets ultimes), les refus de tris et les ordures ménagères non-valorisables. On peut également y déposer : piles, batteries, pots de peinture, huiles de vidange, huiles de cuisine, cartouches d'imprimantes, radiographies, tubes néons, phytosanitaires, bombes aérosols, filtres à huile, filtres à gasoil, écrans, appareils électriques, cartons, polystyrène, déchets verts, ferraille, plastiques durs et matelas (récupérés par une entreprise locale, située à la Mothe-Achard, pour le recyclage).

A noter que les **déchets verts**, déposés par les particuliers mais aussi par les agents des services lors de l'entretien des espaces verts de la commune, sont pesés, broyés et récupérés par un agriculteur local. La matière organique est compostée puis utilisée comme fertilisant sur les terrains agricoles.

L'employé en charge de la déchetterie dépend de la CCPA. L'ouverture de la déchetterie aux professionnels et particuliers n'est possible que deux jours par semaine : le mercredi matin (1^{er} mercredi du mois) et le samedi matin.

Sur le même site que celui de la déchetterie, une association s'est implantée pour permettre d'une part le compostage des déchets alimentaires et depuis 2012, une **recyclerie**. La recyclerie permet de collecter les déchets pouvant avoir une « seconde vie ». Pour ce faire, l'association a donc établi un partenariat avec Emmaüs afin que ceux-ci récupèrent les objets en vue de les acheminer jusqu'aux Essarts où ils sont revendus à un prix minimum.

A savoir : Pour le dépôt de déchets alimentaires, l'adhésion à l'association est obligatoire. En contrepartie, il est possible de venir chercher du compost à la demande, et de qualité.

L'association Compotri a également établi des **partenariats** avec des organismes d'aides aux personnes en difficulté, tels que :

- Les **bouchons plastiques**, collectés au profit des **personnes handicapées**
- Les **bouchons en liège**, collectés pour contribuer à la **recherche sur le cancer**
- **Emmaüs** pour la récupération de **matériel et mobilier**, une fois par mois

Des **bornes d'apport volontaire** sont également installées à plusieurs endroits sur la commune. A chaque emplacement, deux bornes sont installées : une pour le verre, une pour le papier. Les sites concernés sont :

- La place du champ de foire
- Le parking de la salle omnisports
- Le parking du mille clubs
- Le village du Précanteau
- Le village de La Vacherie

Pour le **dépôt de vêtements**, cuirs et tissus, deux bornes de collecte sont également installées sur la commune : une, parking du 1000 Clubs, la deuxième sur le site de la déchetterie.

On retrouve également **une borne semi-enterrée** au niveau du cimetière, pour les surplus d'ordures ménagères. Le dépôt d'ordures nécessite une carte multi-services « Guideoz ». Les colonnes sont accessibles uniquement aux habitants du Pays des Achards.

Actions en faveur de la réduction des déchets :

- **Opération « poules »**, lancée par Trivalis et portée par la commune, chez les particuliers volontaires mais également à l'EHPAD. La distribution de poules a été accompagnée d'une distribution de poulaillers : les volontaires ont payé une vingtaine d'euros les 2 poules et le poulailler. Les poulaillers ont été confectionnés par des associations locales (Compotri et le Club Nature), en grande partie avec des matériaux récupérés directement en déchetterie. Ce sont 150 poules et près de 70 poulaillers qui ont été distribués aux Bellolocustres.

- Opération de sensibilisation auprès de l'ensemble des services avec l'instauration **du tri dans les établissements publics** : Restauration scolaire, secrétariat de la mairie, bâtiments communaux...
- Opération de communication et installation de **panneaux de sensibilisation** à proximité des poubelles installées sur les lieux publics (Place du Marché, Champ de Foire...), avec l'action du CME (2012).
- Mise en place **de bornes canines, en collaboration avec le CME**
- **Mise aux normes de la déchetterie** en 2015
- Organisation de **journées de ramassage des déchets** avec les enfants de la commune, et en partenariat avec Trivalis pour les fournitures (matériel : gilets jaunes et gants) : 1 ramassage sur la commune et un ramassage sur le littoral (plages) sont organisés annuellement.
- **Collecte des piles usagées** en Mairie et à la déchetterie
- **Articles en faveur de la réduction des déchets** et sur les actions sur la commune, par le biais du site Internet et le Bello Loco
- **Informations importantes auprès des professionnels** notamment sur l'interdiction des feux sauvages.

Bilan de la gestion des déchets à Beaulieu-sous-la-Roche :

<p>Atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redevance incitative à l'échelle de la CCPA (appliquée depuis 2 ans) - Réduction des déchets constatée depuis plusieurs années - Déchetterie aux normes (sécurité et confort) - Circuits-courts pour la valorisation des déchets verts - Partenariats avec des acteurs locaux (sociaux et économiques) - Service de proximité : un seul site pour la déchetterie, la recyclerie et le compostage - Instauration du tri sélectif dans les bâtiments municipaux, les services et les écoles - Sensibilisation et implication de l'ensemble des acteurs (services municipaux, particuliers) - Adhésion des trois restaurants (scolaire, le 140, le Café des Arts) à l'association Compo Tri 	<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coûts liés de maintien de l'activité de la déchetterie. - Horaires d'ouverture restreints (uniquement le mercredi et le samedi) - Compostage non communal : l'adhésion à l'association Compotri est obligatoire - Pas de formalisation pour l'engagement des entreprises dans la réduction des déchets - Absence de politiques d'achat (ni municipalité, ni entreprises) - Déchets liés aux activités artisanales - Dépôts sauvages constatés régulièrement - Brulage des déchets par/ chez les particuliers et des professionnels
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de la déchetterie à la Mothe Achard avec de nombreux services 	<p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de fermeture de la déchetterie communale

<ul style="list-style-type: none">- CCPA : Possibilité pour les particuliers d'acquérir un composteur individuel (au prix de 15€)- Trivalis : Réorganisation du tri et du traitement des déchets (d'ici à 2017) et partenariat pour de nombreuses actions	
--	--

ENJEU 3 : REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS ULTIMES SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

L'énergie

Electricité : L'alimentation en électricité de la commune est assurée par ERDF. Bien que l'on dénombre une augmentation du nombre de raccordements aux réseaux (en 2010, 995 raccordements, pour 1079 raccordements en 2014), on constate une baisse de la consommation par foyer.

Gaz : La commune est également dotée d'un réseau de raccordement et d'alimentation au gaz naturel, assuré par l'entreprise Soregies. En 2013, 100 branchements en service sur la commune : 90 raccordés dans l'existant, 10 raccordés dans les lotissements.

Solaire : Le département de la Vendée présente un fort ensoleillement, ce qui représente un vrai potentiel pour développer la production d'énergie solaire.

On observe une évolution du nombre d'infrastructures dotées de panneaux photovoltaïques sur la commune. En 2014, 68 bâtiments (de particuliers, et publics confondus) sont dotés de panneaux photovoltaïques, et produisent de l'énergie, contre 63 en 2012.

Vent : un projet éolien est en cours de réflexion sur la commune. Le projet est porté par l'entreprise VINCI et GEOLIS. L'étude d'impact est prévue entre 2015 et 2016. 2 réunions publiques auront lieu entre 2016 et 2017. L'enquête publique sera menée durant l'année 2017, ainsi que l'instruction du dossier. L'étude de financements est prévue pour 2018 et la construction pourrait débuter en 2019.

Actions :

- **Diagnostic énergétique** réalisé dans l'ensemble des bâtiments communaux
- Réduction de **l'éclairage public** (1 lampadaire sur 3 est allumé, et extinction des lampadaires à 21h sauf quelques points stratégiques ou pour des raisons sécuritaires)
- Pose de **minuteurs** dans l'ensemble des bâtiments municipaux
- **Rénovation du restaurant scolaire** (isolation / insonorisation)
- Une **partie de la Mairie en HQE**
- Nouveaux vestiaires de foot
- Pose de **panneaux solaires** sur les bâtiments publics : EHPAD et Restaurant scolaire
- Isolation des combles de l'EHPAD
- Remplacement de la chaudière à fuel de la salle polyvalente, pour une **chaudière à gaz** (Projet LEADER)
- Informations disponibles en Mairie et sur le site internet de la commune

Bilan de la gestion de l'énergie à Beaulieu-sous-la-Roche :

<p>Atouts :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombreuses actions en faveur de la réduction de la consommation d'énergie (éclairage et chaleur)- Diminution de la consommation d'énergie par foyer- Diminution de la consommation d'énergie dans les bâtiments municipaux- Le PLU impose une distance minimum d'implantation des éoliennes par rapport aux habitations et infrastructures existantes.	<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none">- Opposition des habitants au projet éolien- Peu d'énergies renouvelables
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fort ensoleillement du territoire, bénéfique aux panneaux solaires- Territoire potentiellement favorable pour le développement de la géothermie- Financements possibles (LEADER, ADEME...)	<p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none">- Coûts élevés des installations de panneaux photovoltaïques et baisse de la rémunération- Difficulté d'adhésion de la population au projet éolien pour nuisances potentielles (<i>Impact paysager, faunistique et floristique</i>)

ENJEU 4 : DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES ET REDUIRE LA CONSOMMATION POUR TENDRE VERS UNE COMMUNE A ENERGIE POSITIVE.

Le patrimoine naturel et paysager

Le patrimoine naturel de la commune de Beaulieu-sous-la-Roche présente une diversité remarquable de milieux. Ici, dans ce paysage vallonné, on retrouve les cours d'eau et les milieux associés (ripisylve), les zones humides et l'incontournable paysage bocager de Vendée.

Le cours d'eau principal étant le Jaunay, celui-ci se trouve en contre-bas de la commune et est accessible par des sentiers ainsi que par les Terrasses du Jaunay, qui permettent d'accéder, palier par palier, au cours d'eau. Deux autres cours d'eau existent sur la commune : La Boëre et l'Idavière.

Les **zones humides** et notamment les mares font partie intégrante du patrimoine naturel et paysager de la commune. Ce point a été précédemment analysé dans le thème sur l'eau.

Les haies : elles ont un caractère identitaire et sont bénéfiques pour l'environnement et les activités agricoles :

- Favorise la biodiversité (zone de refuge pour les animaux, de passage et lieu de nidification des oiseaux),

Document de Travail en cours de finalisation

- Réduit l'érosion des berges
- Améliore la qualité de l'eau (infiltration racinaire),
- Protège les cultures et les animaux d'élevage (effet brise-vent),
- Permet la production de bois

Les espaces boisés : il n'y a pas de forêt à proprement parlé sur la commune de Beaulieu-sous-la Roche, mais de nombreux petits bois. On trouve cependant des Chênes Tauzin, inventoriés comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2 (ZNIEFF) qui recense les espèces naturelles remarquables.

Les actions :

- Arbres isolés et remarquables, classés dans le PLU
- **Inventaires faune et flore** réalisés par le CPN
- Construction et Pose de **nichoirs**
- **Opérations annuelles de plantations d'arbres** : 1 naissance = 1 arbre, 1000 Arbres pour le Climat (essences locales)
- Forte implication du CPN pour la préservation des milieux naturels sur la commune (acquisition de terrain, opération de restauration des mares, inventaires, pose de nichoirs, suivi des espèces, lutte contre les invasives...)
- Organisation de **sorties naturalistes** sur la commune
- Réflexion autour d'un aménagement paysager/ végétal pour limiter l'entretien des espaces verts de quartiers (essences locales, peu consommatrices d'eau...), dans le cadre de la gestion différenciée appliquée aux espaces verts de la commune.
- Création d'un **sentier d'interprétation**/pédagogique sur la commune pour permettre la diffusion du savoir sur la biodiversité locale, avec un observatoire.

Bilan du patrimoine naturel et paysager à Beaulieu-sous-la-Roche :

<p>Atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation financière de Vendée Eau pour la réalisation des différents diagnostics des cours d'eau - Grands réseaux de mares - Commune classée en Zone Action Prioritaire en faveur de la Biodiversité (SAGE) - Présence de zones-tampons entre les terrains agricoles et les cours d'eau - L'acquisition de terrains par le CPN correspond à des endroits dits « stratégiques » en termes de biodiversité (espaces boisés et zones humides) - Corridors écologiques identifiés dans le PLU (4 TVB identifiées) - Politique de maintien et de restauration des haies - Zones d'activités aménagées avec des haies - Nombreuses actions de conservation, valorisation et restauration du patrimoine naturel par le CPN - Actions de recensement des espèces faune/flore présentes sur la commune, et réalisation de suivis, pas le CPN 	<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'espèces invasives (Renouée du Japon) - Présence d'espèces envahissantes (Ragondins) - Destruction des habitats - Pas de formalisation entre la municipalité et le CPN - Pas de labellisation vis-à-vis des différentes démarches menées en faveur de la biodiversité - Pas de Haies classées dans le PLU - Utilisation de phytosanitaires par les particuliers (jardins et toitures) - Manque d'implication de la part des agriculteurs en faveur de la préservation des haies - Pas de formalisation pour le maintien des haies bocagères - Absence de charte paysagère et architecturale pour la protection du paysage : pas d'action / projet commun en faveur de la protection des paysages - Manque de diffusion des connaissances sur les inventaires faunes/flores effectués sur la commune
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subventions pour acquisition de matériel d'entretien mécanique des espaces verts - SCOT en faveur des TVB et continuités écologiques - Mesures compensatoires obligatoires si destruction des milieux naturels (Haies et mares) - Plan de Gestion des Haies (PGH) pour les agriculteurs - Sollicitation des entreprises implantées dans les Zones d'Activité pour développer/maintenir le réseau de haies 	<p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réticence des agriculteurs pour l'entretien des haies (Impact sur les mares et zones humides) - Actions du CPN non pérennes - Prolifération d'espèces invasives (faune et flore) - Diminution des corridors écologiques (diminution des longueurs et largeurs de haies)

ENJEU 5 : LIMITER L'IMPACT DES ACTIVITES HUMAINES SUR LES MILIEUX NATURELS

Les risques naturels et les nuisances

La commune de Beaulieu-sous-la-Roche n'est que faiblement exposée aux aléas naturels et technologiques. Néanmoins, les **risques potentiels, et identifiés dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** sont :

- ✓ Les vents violents et orages
- ✓ Le transport de matières dangereuses (TMB) par voie routière
- ✓ Les inondations terrestres, affectant d'avantage les axes routiers : Rue du Jaunay (D42), Route de Venansault (D 42, après la salle polyvalente), Route du Marche (D50, au pont, après la Cantaudière), le Précanteau (D978)
- ✓ Les séismes, depuis le 1^{er} Mai 2011. L'ensemble de la Vendée est en zone de sismicité modérée (3). Cette désignation impose l'application des règles parasismiques pour les constructions neuves et l'obligation d'informer tout acquéreur locataire de ce risque sur la commune.

Le **Plan Communal de Sauvegarde** permet l'organisation communale pour assurer l'information et la sauvegarde de la population avec une localisation des lieux stratégiques en cas d'évènement majeur sur la commune. Ces lieux stratégiques, désignés en lien avec les services de secours, doivent permettre d'assurer l'accueil, l'hébergement et le ravitaillement de la population. De plus, la commune doit alerter la population et diffuser les consignes de sécurité. Les moyens d'alertes actuellement définis sont : des référents de quartiers (17 secteurs pour 19 référents) pour faire du porte à porte, une sonorisation sur l'ensemble de la commune à l'aide d'un véhicule équipé, le site internet de la commune.

Bilan des risques et nuisances sur la commune :

Atouts : <ul style="list-style-type: none">- Risque d'inondation pris en compte dans le PLU- Pas de nuisance sonore identifiée- PCS en place	Faiblesse : <ul style="list-style-type: none">- Peu d'actions de communication et d'information liés aux risques naturels et technologiques- Manque de communication sur le PCS
Opportunités : <ul style="list-style-type: none">-	Menaces : <ul style="list-style-type: none">- Augmentation du nombre d'évènements violents

ENJEU 6 : LIMITER LES RISQUES NATURELS ET LA VULNERABILITE DES MILIEUX ET DES POPULATIONS

L'aménagement

L'aménagement du territoire et sa planification se font, à l'échelle locale, au travers du Plan Local d'Urbanisme (**PLU**). Le PLU permet un zonage cohérent du territoire en délimitant les espaces selon leurs caractéristiques et leur vocation. Le PLU de la commune de Beaulieu-sous-la-Roche a été réalisé et approuvé en 2011. Le PADD est la partie liée au Développement Durable (voir Annexe VI).

A savoir : L'aménagement du territoire ne se fait pas sans prise en compte des différentes échelles et des activités qui y sont menées. Des documents traduisant les orientations nationales visent à harmoniser l'aménagement du territoire. Parmi ces documents, on peut citer : Le Schéma de Cohérence Territoriale (**SCoT**), qui s'impose aux PLU. Celui-ci tient compte de l'environnement, des activités économiques et du développement social du territoire ; il est l'application locale du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (**SRCE** – voir Annexe VII). Il y a également le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SDAGE**). Celui-ci est établi à l'échelle des bassins hydrographiques de France. A l'échelle locale, sa déclinaison est le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SAGE**).

Chacun de ses documents doit être compatible avec les documents généraux, et tient compte des spécificités de chaque territoire. Une obligation de mise en conformité de l'ensemble des documents de planification est indispensable. Cette mise en conformité doit permettre de répondre aux orientations stratégiques nationales.

Les opérations d'aménagements sont obligatoirement soumises soit à une déclaration préalable, soit à une autorisation. Les enquêtes publiques visent à permettre aux acteurs du territoire d'exprimer leur avis sur les aménagements en cours et à venir. Elles sont indispensables, dans un souci de transparence des actions, et pour limiter l'impact que ces aménagements pourraient engendrer (nuisances, dégradation, entretien...).

De nombreuses actions d'aménagement sont en cours de réflexion et/ou réalisation sur la commune. Parmi celles-ci on peut citer :

- La construction d'un **Eco-quartier** comprenant 18 lots, en centre-bourg (Zone 1AU). *La désignation Eco-quartier correspond à la prise en compte de la réglementation thermique en vigueur.*
- La construction d'un lotissement "Les Coteaux de l'Idavière", 45 lots (Zone 1AU)
- **L'aménagement du centre-bourg**
- La démolition de la salle paroissiale, pour agrandissement du parking de l'église
- L'aménagement de **la route de Venansault**
- **La rénovation des façades** du centre-bourg pour les bâtiments appartenant à la commune (SPAR et Brocante)
- **L'effacement du réseau** (route de Martinet)
- L'aménagement des **trottoirs** (rue des 3 Moulins)
- **Les travaux aux Pont de la Rochette** (sécurité)

L'urbanisation

La loi de Solidarité et Renouveau Urbain (SRU), datant du 13 Décembre 2000, impose la prise en compte de la mixité sociale, la lutte contre l'étalement urbain et le maillage, la réduction de l'utilisation de l'automobile... Ces orientations sont ensuite traduites dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Beaulieu-sous-la-Roche fait partie du SCOT du Sud-Ouest Vendéen, qui regroupe 31 communes regroupées en 3 Communautés de Communes :

- Communauté de Communes du Pays des Achards,
- Communauté de Communes du Pays Moutierrois,
- Communauté de Communes du Talmondais.

Après validation par arrêté préfectoral, du périmètre du SCOT du Sud-Ouest Vendéen, celui-ci est en cours d'élaboration. Sa mise en application est prévue pour la fin de l'année 2016. Le SCOT est ensuite retranscrit à l'échelle locale dans le PLU, qui a une obligation de mise en compatibilité pour répondre aux objectifs énoncés dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT. L'urbanisation du bourg prend en compte les exigences de densification mais également de rénovation urbaine, imposées par la loi SRU. On peut noter la présence d'actions en faveur du développement durable avec la protection de l'environnement (Trames Vertes et Bleues) et la gestion urbaine dans l'intérêt général.

La commune de Beaulieu-sous-la-Roche exprime, au travers de son PLU, une véritable volonté de **densification des constructions**, notamment en centre-bourg. La densification du centre bourg doit permettre un accès privilégié aux services et aux commerces. Cela vise également à réduire l'utilisation de la voiture/véhicule motorisés pour les déplacements dans le bourg et à contenir l'étalement urbain en limitant l'artificialisation des terres et des zones constructibles

En plus de limiter l'artificialisation des terres et l'étalement urbain, la commune s'attache à rénover son patrimoine bâti, témoin de son passé et garant de son identité. Parmi les travaux de rénovation réalisés et/ou prévus, on peut citer :

- L'église (*avec inauguration en Mars 2016*),
- Le moulin,
- Les terrasses du Jaunay,
- Les lavoirs
- La Place du Marché (*Réaménagement en cours*)
- Les façades des commerces en centre bourg (*Mise en valeur*)

Bilan de l'urbanisation sur la commune :

Atouts : <ul style="list-style-type: none">- Densification du centre bourg- Le CCU (Contrat Communal d'Urbanisme), établi pour 4 ans- 2 Zones d'Activités identifiées dans le PLU- PLU : maîtrise de la consommation d'espace par le zonage	Faiblesses : <ul style="list-style-type: none">- Accessibilité limitée de certains bâtiments et espaces publics aux Personnes à Mobilité Réduite
---	---

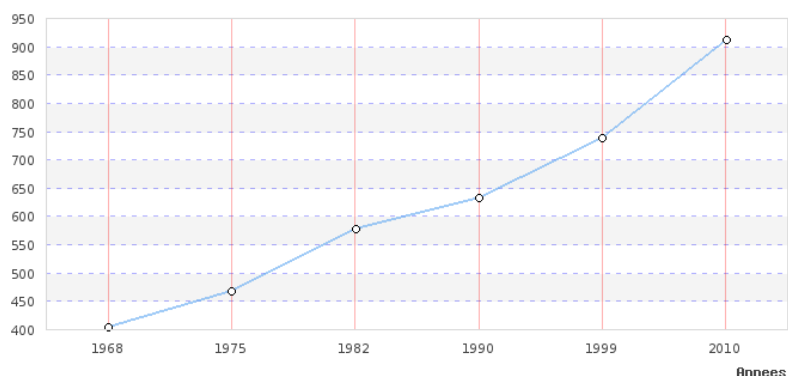
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat Communal d'Urbanisme (CCU) - Mise en compatibilité du PLU avec les orientations du SCOT et développement des TVB - Réflexion menée sur la prise de compétence de la CCPA pour la réalisation d'un PLU Intercommunal 	<p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etalement urbain - Artificialisation des terres dédiées à l'activité agricole - Assainissement et raccordements aux réseaux des nouvelles constructions - Pression rétro-littorale
--	---

ENJEU 7 : ASSURER UNE URBANISATION COHERENTE DU TERRITOIRE

L'habitat

Le parc de logements comprenait 937 logements en 2012, dont 830 résidences principales. La construction de nouveaux logements à Beaulieu-sous-la-Roche, correspond en moyenne, à la délivrance d'une dizaine de **permis de construire** chaque année. En 2015, Beaulieu-sous-la-Roche constate une diminution, avec seulement 7 permis de construction délivrés. A savoir, la moyenne à l'échelle de la CCPA avoisine les 20 permis de construire par an.

Evolution du nombre de logements à Beaulieu-sous-la-Roche de 1968 à 2010



Source : Webvilles.net

Actuellement, le prix du foncier, au m² sur la commune est de 63€.

Les **logements sociaux** sur la commune sont gérés par Vendée Habitat et Vendée Logement. Aujourd'hui, on compte 5 logements communaux à vocation sociale ainsi que 48 logements sociaux :

- 12 à la Cité des Jardins,
- 14 au Vallon Fleuri,
- 6 au Châtenay,
- 10 aux Garennes,
- 6 aux Rainettes

D'ici à 2017, 7 nouveaux logements sociaux seront construits sur la commune :

- Pour 2016, 1 dans l'ECO-quartier, 2 aux Coteaux de l'Idavière
- Pour 2017, 4 aux Garennes

Le type d'habitat le plus présent sur la commune est l'habitat individuel.

Les logements sociaux sont classés comme « semi-collectif » du fait que les maisons ont une ou plusieurs cloisons communes. Les logements sont indépendants les uns des autres.

En 2012, sur 937 logements, on dénombre **920 maisons** et **17 appartements** sur la commune.

Sur ces 937 logements, on recense **50 résidences secondaires et logements occasionnels**. 57 **logements vacants** ont été recensés la même année, sur l'ensemble de la commune.

En 2012, la **densité** moyenne était de 82,3 habitants/km².

Bilan de l'habitat sur la commune :

Atouts : <ul style="list-style-type: none">- Aides à l'accèsion au logement- Logements locatifs à faible loyer- Logements sociaux- Mixité sociale dans les quartiers et lotissements- Mixité intergénérationnelle dans les lotissements- Eco-quartier	Faiblesses : <ul style="list-style-type: none">- Logements vacants- Pas de clauses environnementales dans les marchés publics (matériaux utilisés, déchets de chantier...)- Absence de logement d'urgence pour les personnes en difficultés
Opportunités : <ul style="list-style-type: none">- Aides à la réhabilitation et aux logements locatifs	Menaces : <ul style="list-style-type: none">- Desserrement des ménages- Augmentation du prix du foncier

ENJEU 8 : FAVORISER LA MIXITE ET L'ACCESSIBILITE AUX LOGEMENTS

Les transports : modes de déplacements et infrastructures

Beaulieu sous la roche se situe à la croisée des **3 axes routiers départementaux** :

- La D50, des Grand'Landes à Champagné-les-Marais
- La D42, de Givrand, à La Roche-sur-Yon
- La D 978, de La Mothe-Achard à La Chênelière (se poursuit en Loire-Atlantique)

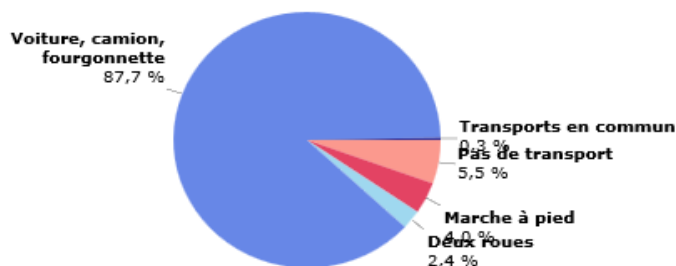
La croisée de ses trois axes routiers se fait en centre-bourg. Ces axes routiers sont quotidiennement empruntés par les voitures, d'une part, mais surtout, par les camions et autres poids lourds. A noter particulièrement, l'axe routier allant d'Aizenay aux Sables d'Olonne (D 978), qui présente un trafic routier important engendrant de nombreuses traversées de bourg par les poids lourds.

Les gares ferroviaires à proximité se situent à La Mothe Achard et à La Roche sur Yon.

Déplacements domicile-travail :

Le mode de transports largement privilégié sur la commune pour se rendre au travail est le véhicule individuel motorisé.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Les transports scolaires :

La Communauté de Communes du Pays des Achards a désormais la compétence du transport scolaire pour les élèves à destination des collèges et des lycées de La Roche-sur-Yon, du bassin sablais et de La Mothe Achard. Le Syndicat Mixte de la région d'Aizenay pour la Gestion des Transports Scolaires quant à lui gère les inscriptions pour les collèges d'Aizenay.

Les **arrêts du bus** sont uniquement dédiés au ramassage scolaire, à destination des collèges et lycées répartis sur Aizenay, La Roche-sur-Yon, La Mothe-Achard et les Sables d'Olonne.

Les modes de transports alternatifs :

- Une **aire de covoiturage** en centre bourg (place du Champs de Foire) en lien avec d'autres aires de covoiturage au sein de la CCPA
- Projet d'implantation sur la commune, d'une **borne à recharge électrique** « semi rapide » en partenariat avec le SyDEV (lieu à définir).

Bilan des transports sur la commune :

Atouts :	Faiblesses :
<ul style="list-style-type: none">- Aire de co-voiturage- Organisation du co-voiturage entre agents lors des déplacements groupés- Parkings à vélos à proximité des différents équipements	<ul style="list-style-type: none">- Véhicule individuel perçu comme indispensable- Très forte utilisation des véhicules à moteur

	<ul style="list-style-type: none">- Pas de ramassage ni transport en commun pour les trajets vers les gares (La Mothe Achard ou La Roche sur Yon)- Manque de communication sur le Covoiturage- Pas de parking à vélos couvert- Peu de prises en compte des différents modes de transports dans l'aménagement de la commune (passage des poids lourds, cyclistes, piétons, personnes à mobilité réduites...)- Peu de liaisons douces en centre bourg et peu de signalétiques.
Opportunités : <ul style="list-style-type: none">- Aides à l'implantation de bornes à recharge électrique- CCU	Menaces :

ENJEU 9 : PROMOUVOIR LES MODES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS

L'activité économique

Démographie et évolution

La population de Beaulieu sous la Roche était de 2 097 en 2012, contre 1 261 habitants en 1968.

Répartition de la population par **tranches d'âge**, d'après les données de 2012 :

- La tranche d'âge la plus importante de Beaulieu sous la Roche est la tranche des **30 à 44 ans** avec 473 habitants, soit 23% de la population.
- La seconde tranche d'âge de la population la plus importante à Beaulieu sous la Roche est celle des **0 à 14 ans** avec 444 habitants
- La 3eme est celle des **45 à 59 ans** avec 391 habitants
- La 4eme est celle des **15 à 29 ans** avec 298 habitants
- La 5eme est celle des **60 à 74 ans** avec 292 habitants

Répartition de la population par **sexe**, d'après les données de 2012 : **1 037 femmes et 1 060 hommes**

- 213 filles de 0 à 14 ans et 206 garçons
- 140 jeunes femmes de 15 à 29 ans et 176 jeunes hommes.
- 230 femmes de 30 à 44 ans et 219 hommes
- 197 femmes de 45 à 59 ans et 238 hommes
- 139 femmes de 60 à 74 ans et 126 hommes
- 96 femmes de 75 à 89 ans et 61 hommes

Structure familiale des habitants de Beaulieu sous la Roche :

936 habitants sont mariés alors que 506 sont célibataires, 135 sont veufs et 89 habitants de Beaulieu sous la Roche sont divorcés.

Le nombre de familles à Beaulieu sous la Roche est de 624 et 268 sont des couples sans enfants, 142 familles ont un enfant, 134 familles ont deux enfants, 38 familles ont trois enfants, 13 familles ont quatre enfants ou plus.

Répartition socio-professionnelle de la population de Beaulieu sous la Roche :

La population de Beaulieu sous la Roche compte 1 691 habitants de plus de 15 ans, parmi eux :

- **32 agriculteurs**, dont 24 hommes et 8 femmes.
- **95 artisans**, commerçants ou chefs d'entreprise, dont 71 hommes et 24 femmes.
- **79 cadres ou professions intellectuelles supérieures**, dont 48 hommes et 32 femmes.
- **265 de professions intermédiaires**, dont 135 hommes et 131 femmes.
- **265 employés**, dont 28 hommes et 238 femmes.
- **297 ouvriers**, dont 254 hommes et 44 femmes.
- **494 retraités**, dont 226 hommes et 269 femmes.
- **162 d'autres professions**, dont 63 hommes et 99 femmes.

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2012

Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire.

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
<u>Ensemble</u>	<u>848</u>	<u>843</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>
<u>Agriculteurs exploitants</u>	<u>24</u>	<u>8</u>	<u>0,0</u>	<u>2,7</u>	<u>1,2</u>
<u>Artisans, commerçants, chefs entreprise</u>	<u>71</u>	<u>24</u>	<u>0,0</u>	<u>8,1</u>	<u>3,7</u>
<u>Cadres et professions intellectuelles supérieures</u>	<u>48</u>	<u>32</u>	<u>0,0</u>	<u>6,8</u>	<u>3,1</u>
<u>Professions intermédiaires</u>	<u>135</u>	<u>131</u>	<u>13,3</u>	<u>24,4</u>	<u>4,4</u>
<u>Employés</u>	<u>28</u>	<u>238</u>	<u>6,7</u>	<u>24,9</u>	<u>5,6</u>
<u>Ouvriers</u>	<u>254</u>	<u>44</u>	<u>26,7</u>	<u>25,3</u>	<u>4,4</u>
<u>Retraités</u>	<u>226</u>	<u>269</u>	<u>0,0</u>	<u>1,4</u>	<u>75,7</u>
<u>Autres personnes sans activité professionnelle</u>	<u>63</u>	<u>99</u>	<u>53,3</u>	<u>6,3</u>	<u>1,9</u>

Bilan de la démographie sur la commune :

<p>Atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démographie migratoire positive - Mixité de la population (âge et sexe) - Population jeune 	<p>Faiblesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la part de jeunes sur la commune (15-30 ans)
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aides à l'accessibilité au logement en locatif ou en primo accession. 	<p>Menaces :</p>

**ENJEU 9 : ANTICIPER L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE
(EQUILIBRE POPULATION ET OFFRES DE SERVICE)**

Les activités économiques

La commune de Beaulieu-sous-la Roche dénombre :

- 14 artisans d'art
- 16 services et commerces en centre bourg
- 60 professionnels et entreprises hors centre bourg
- 22 services publics (ou assimilés) et professions de santé
- 3 activités de tourisme et loisirs
- 17 exploitations agricoles

Artisanat d'Art et commerces en centre bourg :

Beaulieu-sous-la-Roche est reconnu « **Village d'Art** ». Cette reconnaissance ne se fait pas sans lien avec les activités commerciales implantées dans le centre de la commune.

<u>Artisans d'art :</u> 1 ferronnier, 2 peintres, 1 atelier de bijoux, 2 ateliers de couture, 1 atelier de reliure, 1 brocante, 1 décoratrice, 2 poteries, 1 ébéniste, 1 écrivain public et 1 atelier de jeux en bois	<u>Services et Commerces de centre bourg :</u> 1 épicerie, 2 banques, 3 bars restaurants, 2 boulangeries, 1 tabac presse, 2 salons de coiffure, 1 esthéticienne, 1 fleuriste, 2 agences immobilières et 1 librairie
--	--

Les professionnels et entreprises hors bourg :

<u>Professionnels :</u> 1 animateur, 1 professionnel de l'audiovisuel, 1 auto-école, 1 coiffeuse à domicile, 1 ramoneur, 1 plombier, 1 retoucheuse, 1 styliste ongulaire, 1 fleuriste, 1 esthéticienne à domicile, 1 maître d'œuvre en bâtiment, 1 modéliste, 3 électriciens, 1 transporteur, 2 mécaniciens	<u>Entreprises :</u> 1 entreprise aliments animaux, 1 entreprise de vente et location de véhicules, 3 installateurs d'ouvertures, 2 carreleurs, 1 carrière, 5 menuisiers, 8 constructeurs industriels, 3 multi-services, 2 peintres, 4 maçons, 2 entretien espaces verts, 1 entreprise d'engrais, 3 garages, 1 forge, 1 fournisseur de fuel, 1 taxi ambulance, 1 atelier de soudure et 1 entreprise de signalétique
--	--

Il existe **2 zones d'activités** :

- Zone d'activités du Chatenay : 21 entreprises installées (6 entreprises industrielles, 9 entreprises de construction, 1 entreprise commerciale, 4 entreprises de services et 1 entreprise de service public) et 154 emplois générés,

- Zone artisanale de l'Augisière : comprenant 7 entreprises (2 entreprises industrielles, 4 entreprises commerciales et 2 entreprises de services), générant 64 emplois directs.

Il reste des places disponibles dans les 2 zones.

La **carrière SEDEP** permet l'exploitation de 350 000 tonnes de granit par an. Le granit est exploité pour produire des gravillons, blocs, sables. L'entreprise génère 7 emplois au total. Elle couvre une superficie de 29 hectares, suite au dernier agrandissement de 2011.

A noter que l'entreprise SEDEP s'engage actuellement sur plusieurs domaines en faveur d'un développement durable et concerté :

Action + : depuis 2010, commission de discussion composée de représentants des riverains, de la mairie et de notre entreprise se réunit trois fois par an.

Qualité de fabrication : vérification de la qualité technique des matériaux selon la fréquence imposée par le marquage CE2+ et suivi de la granulométrie par prélèvements réguliers.

Sécurité : respect du Règlement Général des Industries d'Extraction (contrôle extérieur tous les 6 mois), information mensuelle sur la sécurité, formation aux gestes et postures, formation à la conduite économique, retour d'expérience dans le cadre du CIGO (Carrières Indépendantes du Grand Ouest).

Environnement : respect des normes imposées par l'arrêté préfectoral, suivi des mesures de poussières, de bruits, de vibrations, analyse des eaux d'exhaure par des laboratoires extérieurs.

+ *Valorisation de la biodiversité* du site avec l'ouverture d'un observatoire depuis 2011

Les services publics (ou assimilés) et professions de santé :

<u>Services publics (ou assimilés) :</u> Atelier Contact, agence postale, mairie, bibliothèque, déchetterie, restaurant scolaire, accueil périscolaire et EHPAD	<u>Professions de santé :</u> 1 dentiste, 4 médecins, 1 orthophoniste, 2 ostéopathes, 1 pharmacie, 3 infirmières, 1 kiné et 1 sage-femme
--	---

Les activités de loisirs et de tourisme :

La commune bénéficie d'un centre équestre, de chambres d'hôtes avec capacité d'accueil de 5 personnes et d'un site « Hébergements Insolites » avec 1 cabane dans les arbres, 2 yourtes, 2 roulottes et un mobil home.

L'agriculture :

On recense 17 exploitations agricoles sur la commune.

9 exploitations en élevage de bovins (Charolaise et Blonde d'Aquitaine)	1 maraichage BIO 1 producteur de mogettes Label Rouge
3 exploitations pour la production de volailles et de canards	1 héliiculture (escargots) 2 élevages équins
4 productions laitières	12 productions de céréales

Document de Travail en cours de finalisation

La majorité des exploitations spécialisées en production animale produisent elles-mêmes l'alimentation nécessaire aux bêtes (cultures fourragères) : 12 exploitations de céréales, maïs et prairies.

5 labels sur la commune : 2 en Agriculture Biologique, 2 Label Rouge pour la production de viande bovine, 1 Label Rouge pour la production de Mogettes.

Nombre d'exploitations en bio : 1 AB, 1 AB en cours

Nombre de vente directe à la ferme : 1 maraichage bio et 1 héliiculture.

Economie sociale et solidaire :

- 1 AMAP créée mais en cessation d'activité
- 2 ventes directes des produits de la mer, tous les dimanches matin (huitres), et le mardi matin (poisson), sur la place du marché
- 1 vente hebdomadaire de produits locaux « La Ruche qui dit oui » à L'Augizière
- 1 marché annuel, des Producteurs de Pays, organisé en Juillet en lien avec la Chambre d'Agriculture
- 1 marchand de Pizza en Food Truc, installé le lundi soir sur la Place du Marché.

Bilan des activités économiques sur la commune :

<p>Atouts :</p> <ul style="list-style-type: none">- Secteurs d'activité diversifiés- Reconnu Village d'Art- Concurrence limitée- Carrière SEDEP intégrant les normes de sécurité et environnementales- Maitrise des terres agricoles au travers du PLU (densification de l'urbanisation)- Maintien du lien entre les différents publics et les artistes/créateurs- Diversité et complémentarité entre les différentes productions agricoles sur la commune- Marché « La Ruche qui dit oui »	<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pas de marché hebdomadaire dans le centre bourg- Marché mensuel difficile à maintenir- Déchets liés aux entreprises (artisanat et construction)- Arrêt de l'AMAP- Fermeture du Café des Sports
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none">- Développement des circuits-courts au niveau national- Soutien aux acteurs économiques locaux- Surfaces disponibles pour l'implantation d'entreprises sur les zones d'activité- Plan d'aménagement Paysager des zones d'activités- Fonds de commerce à reprendre	<p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none">- Difficultés de l'artisanat- Concurrence entre les entreprises- Eclatement des implantations

ENJEU 10 : MAINTENIR ET VALORISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE LOCALE

L'emploi

Postes salariés par secteur d'activité au 31/12/2013 :

- Nombre d'emplois sur la commune en 2012 : **578**
- Nombre de résidents, travaillant sur la commune en 2012 : **268** sur 937 actifs
- Nombre de résidents travaillant à l'extérieur : **669**

Emplois municipaux :

6 agents techniques :

- Espaces verts : 1 agent en temps-plein, 1 tiers-temps, 1 apprenti (CAP)
- Maçonnerie : 2 agents à temps-plein
- Voirie : 1 agent à temps plein
- 1 agent affecté pour 1 /3 du temps à l'entretien et aux petits travaux sur la commune et aux 2/3 du temps, à l'EHPAD.

2 agents administratifs pour l'administration et accueil : 2 agents à temps plein.

3 agents à l'animation (en partenariat avec Familles Rurales).

1 agent information/communication.

2 agents à la restauration

2 agents au service enfants.

2 agents de nettoyage.

45 salariés à l'EHPAD.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2012

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

	<u>Hommes</u>	<u>%</u>	<u>Femmes</u>	<u>%</u>
<u>Ensemble</u>	<u>507</u>	<u>100,0</u>	<u>430</u>	<u>100,0</u>
<u>Salariés</u>	<u>404</u>	<u>79,7</u>	<u>390</u>	<u>90,8</u>
<u>Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée</u>	<u>365</u>	<u>72,1</u>	<u>332</u>	<u>77,2</u>
<u>Contrats à durée déterminée</u>	<u>19</u>	<u>3,7</u>	<u>41</u>	<u>9,4</u>
<u>Intérim</u>	<u>2</u>	<u>0,4</u>	<u>6</u>	<u>1,4</u>
<u>Emplois aidés</u>	<u>2</u>	<u>0,4</u>	<u>7</u>	<u>1,6</u>
<u>Apprentissage - Stage</u>	<u>16</u>	<u>3,1</u>	<u>5</u>	<u>1,2</u>

<u>Non-Salariés</u>	<u>103</u>	<u>20,3</u>	<u>40</u>	<u>9,2</u>
<u>Indépendants</u>	<u>54</u>	<u>10,7</u>	<u>30</u>	<u>6,9</u>
<u>Employeurs</u>	<u>48</u>	<u>9,4</u>	<u>7</u>	<u>1,6</u>
<u>Aides familiaux</u>	<u>1</u>	<u>0,2</u>	<u>3</u>	<u>0,7</u>

Taux d'activité des 15-64 ans : 79.9%

Taux de chômage des 15-64 ans : 10.7%

Nombre de jeunes suivis par la mission locale : environ une dizaine par an.

Aides aux personnes en difficultés : 3 Contrats Aidés et 1 Emploi d'Avenir Jeune

A noter le partenariat avec l'entreprise d'insertion CONTACT pour l'entretien des espaces verts et le remplacement en urgence lors d'une absence imprévue du personnel municipal.

Aides au maintien de l'emploi :

La municipalité s'engage pour le maintien de l'emploi sur la commune. Pour les commerçants et artisans, certaines pratiques sont déjà bien instaurées : loyers modérés pour les artisans en centre bourg, restauration des devantures des commerces et artisans, limitation de la concurrence entre les différents secteurs d'activités (la diversité des services et la qualité, plutôt que le nombre). De plus, la reconnaissance de la commune comme « Village d'Art » permet d'affirmer sa volonté de maintien des activités traditionnelles.

Aides à la création d'emplois :

Faible coût lié à l'implantation d'entreprises sur les zones d'activités avec un prix au m² de 6€.

Bilan de l'emploi sur la commune :

<p>Atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'emplois sur la commune et offre diversifiée - Fort taux d'actifs sur la commune - Contrats Aidés et Emplois d'Avenir - Population active - Aides au maintien de l'emploi sur la commune - Faible prix du foncier sur les zones d'activités 	<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'emplois saisonniers
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité dans les zones pour implantation de nouvelles entreprises avec emplois. 	<p>Menaces :</p>

**ENJEU 11 : MAINTENIR LES ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LA COMMUNE ET ENCOURAGER
L'EMPLOI**

Le Tourisme

De nombreuses **manifestations** sont réalisées par les différentes associations et la municipalité, tout au long de l'année (cf. Les activités culturelles).

Le **patrimoine** de Beaulieu-sous-la-Roche est lié en majeure partie au patrimoine naturel remarquable qu'offre la Vallée du Jaunay. Les terrasses du Jaunay, situées aux pieds du château, permettent d'accéder, par des escaliers et des paliers, au cours d'eau du Jaunay. Le patrimoine bâti concerne l'Eglise, la Place du Marché et la Cour des Arts. Plusieurs lavoirs sont également présents sur la commune et la plupart ont été restaurés.

La fréquentation :

Il n'existe pas de relevés sur la fréquentation touristique de Beaulieu-sous-la-Roche. Néanmoins, certaines périodes de l'année sont plus favorables à l'attractivité touristique de la commune. La période de Noël, avec l'organisation et la tenue du Marché de Noël, accueille en moyenne 15.000 personnes sur 3 jours. Le Marché de Noël est organisé annuellement depuis 1992. Celui-ci a su acquérir une certaine renommée du fait qu'il accueille annuellement environ 120 à 130 exposants. Ainsi, on peut trouver des idées cadeaux, jouets, bijoux, décorations... On y retrouve également de multiples animations et la possibilité de goûter à la gastronomie festive. De plus, la Féerie des Santons, exposition réalisée par des bénévoles chaque année, présente 700 santons animés et mis en scènes dans huit crèches. Cette exposition, mise en place depuis 14 ans, a contribué à la renommée de la commune. Elle fonctionne également l'été. A noter également les vitrines animées qui fonctionnent 2 mois l'hivers et attirent de nombreux visiteurs à la tombée de la nuit.

Les activités touristiques :

- Restauration : 2 restaurants (Café des Arts, le 140), 2 aires de pique-nique, 2 boulangeries
- Activités de plein air : randonnée pédestre (11 sentiers pédestres et thématiques, avec guide d'accompagnements disponibles en Mairie : la Source, les Nichoirs, les Trois Moulins, la Salamandre, Petit Pont, Jaunay, Martin Pêcheur, la Boëre, de Boudet, le Grand Parcours, pas d'Gnâ), Geocaching, cyclotourisme, randonnées équestres, parcours de bicross ...
- Culture : Expositions temporaires (Atelier de la Déesse), Musée (féerie des Santons), Visite à la ferme (escargots)
- Artisans d'art, commerçants, savoir-faire traditionnels : un atelier de reliure d'art, un atelier de peinture sur porcelaine (Cera Fine), un atelier de restauration de meuble (ébénisterie), une artisane couturière (Les Créations Marguerite), un atelier du bijou, une Librairie (Antiqvaria), un artiste peintre, un atelier de peintre artistique (fresques, trompes l'œil, vitraux...), un ferronnier d'art (Meyv'art déco), un atelier de poterie (« La Terre est Bleue »), un atelier de poterie céramique.

Les offres d'hébergement :

- Chambres d'hôtes de la Boëre avec capacité d'accueil de 5 personnes
- 1 site avec « Hébergements Insolites » : 1 cabane dans les arbres (4 pers.), 2 yourtes (dont une accessible pour les PMR – 4 à 6 pers. chacune), 2 roulottes (irlandaise – 2 à 3 pers. - et tzigane – 2 pers.) et un mobil home (4-5pers.)

La capacité d'accueil en termes d'hébergement touristique sur la commune équivaut à une vingtaine de places.

Bilan de l'activité touristique de la commune :

<p>Atouts :</p> <ul style="list-style-type: none">- Hébergements de qualité : chambres d'hôtes et hébergements insolites- Patrimoine naturel remarquable- Nombreuses manifestations et événements grands-publics- Vitrites animées et féerie des santons- Vocation touristique : « aire de pique-nique », « village d'Arts »- Position stratégique de la commune : entre le littoral et La Roche-sur-Yon- Expositions régulièrement organisées dans les deux restaurants de la commune- Une exploitation agricole adhérente au réseau « Bienvenue à la Ferme »- 11 sentiers pédestres dont 2 labellisés FF Randonnées- 2 aires de pique-nique signalées- Activités de plein-air	<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none">- Faible capacité d'accueil- Pas de possibilité d'accueil de groupes- Hébergement de « passage »- Pas d'hébergement de plein air- Départ de l'atelier Pique d'art (mai 2016)- Peu de vente directe de produits du terroir
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none">- Attrait grandissant pour l'accueil à la ferme, l'agro-tourisme, les sorties nature et les hébergements insolites	<p>Menaces :</p>

ENJEU 12 : AFFIRMER L'IDENTITE DE LA COMMUNE ET PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Le développement social et culturel

Vie associative, sports et loisirs

La commune de Beaulieu est dotée d'un réseau associatif très développé, et ce, dans divers domaines :

- **Action familiale et sociale** : 1 association « Ateliers des 1ers pas »
- **Activités manuelles** : 1 association « MIL'ARTS »
- **Animations locales** : « ESC'ART'GO »
- **Arts et artistes** : 2 associations « Art Culture et Traditions » et « Beaulieu des Arts »
- **Protection de la nature** : 1 association « CPN, La Linotte Mélodieuse »
- **Culture** : 1 association « Le théâtre du Lundi »
- **Défense des droits** : 1 association « Union National des Anciens Combattants UNCAFN »
- **Education** : 4 associations « APEL », « FCPE », « OGEC », « Familles Rurales »
- **Environnement** : 1 association « CompoTri »
- **Loisirs** : 8 associations « Amicale des chasseurs », « Club Vendée Formule 1 », « Amicale Laïque », Club du 3^{ème} Age « Le Fil d'Argent », « les Beaumatous », « Les cavaliers du petit Pay », « JLG Auto Cross » et le « Foyer de Jeunes »
- **Musique** : 1 association « Atelier Musical Vent d'Ouest »
- **Syndicats** : 2 associations « Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Vendée » et « PLACE »
- **Course et Randonnée** : 3 associations « Club Marche Nordique Beaulieu », « Club Rando Nature » et « CAP Nature Beaulieu »
- **Sports** : 7 associations, « Beaulieu Futsal détente », « Beaulieu Sport Basket », « Beaulieu Sport Football », « Beaulieu Sport Pétanque », « Beaulieu Sport Tennis », « Gym Volontaire de Beaulieu » et « Taiji Attitude »

Au total, ce sont une quarantaine d'associations qui sont présentes sur la commune ; de quoi répondre à de nombreux centres d'intérêts et de multiples occasions de s'engager à l'échelle de la commune.

La commune a mis en place un élu référent par association.

Un forum des associations est organisé tous les deux ans et une réunion annuelle est menée avec les élus pour le planning des salles et des manifestations.

La municipalité contribue à diffuser l'information sur la vie associative, à travers le Bello Loco (listing des associations, articles de présentation des activités, contacts...), le site internet de la commune et l'affichage sur les panneaux municipaux (extérieurs et en mairie). La mairie exerce le relai de l'information associative et de l'organisation des manifestations et évènements.

Des aides financières et matérielles sont attribuées par la commune avec un montant spécifique, attribué par enfant.

L'action du réseau Familles Rurales sur la commune est très importante, car celle-ci contribue à l'organisation d'un bon nombre d'activités et de services tel que : le centre de loisirs, le foyer des jeunes, les camps d'été, les caisses à savon...

Bilan de le vie associative, sports et loisirs sur la commune :

<ul style="list-style-type: none">- Atouts :- Nombreuses associations- Offre d'activités diversifiée- Association Familles Rurales : contribution aux diverses activités- Mise à disposition de locaux par la municipalité pour le stockage de matériel- Organisation de nombreux évènements, tournois...- Activités intergénérationnelles- Bénévolat très pratiqué- Une commission pour la vie associative	<ul style="list-style-type: none">- Faiblesses :- Manque de communication entre les différentes associations (mutualisation des moyens et équipements)- Pas de temps forts avec les associations- Fréquence insuffisante des forums des associations (1 organisé tous les deux ans actuellement)- Pas de Charte d'Eco Responsabilité pour les manifestations organisées sur la commune- Elu référent pas suffisamment mis à profit
<ul style="list-style-type: none">- Opportunités :	<ul style="list-style-type: none">- Menaces :- Habitants locataires : manque d'investissement dans la vie locale- Principalement basé sur le bénévolat

ENJEU 13 : PROMOUVOIR LES PRATIQUES ECO-RESPONSABLES DANS LES ACTIVITES DE LOISIRS ET LORS DES MANIFESTATIONS

Accès à la culture et à l'éducation

Les établissements scolaires et périscolaires :

2 écoles regroupant chacune 2 classes maternelles et 4 classes primaires. Une école publique (René Goscinny) et une école catholique privée (La Croix des Vignes). Les écoles présentes sur la commune permettent la scolarisation de près de 300 enfants.

A noter que l'école publique est très active dans la sensibilisation des enfants sur l'environnement et le développement durable : animations sur l'eau, plantations dans le cadre des NAP, tri des déchets, sorties nature. L'école est inscrite au Parlement des enfants, opération organisée et animée par l'Education Nationale et l'Assemblée Nationale. Un projet de loi visant à réduire l'émission des gaz à effet de serre en créant des zones piétonnières dans les centres villes, a été présenté et validé par Sylviane Bulteau, députée et conseillère départementale, le 21 mars 2016.

Il existe un **Conseil Municipal des Enfants** (CME), avec 6 représentants de chaque école, renouvelé chaque année, pour favoriser l'implication de tous dans les décisions et les sensibiliser à la vie citoyenne. Ils participent et organisent différentes actions dans l'année qui peuvent être de nature très variée, parmi celles-ci ont peu citer : le ramassage des déchets sur la commune et le littoral, des actions de sensibilisation sur les déchets, mais aussi des actions intergénérationnelles comme des séances de Gym douce à l'EHPAD ou bien l'organisation d'une chasse aux œufs avec les personnes âgées pour Pâques.

Les **N.A.P.** (Nouvelles Activités Péri-scolaires) ont été mises en place à l'école publique. Ces activités se déroulent sous forme de séquences, le vendredi après-midi. Durant ces après-midis, les enfants participent à deux séquences différentes. La participation aux différentes séquences est choisie par les parents et leurs enfants. Une fois les 2 thématiques choisies, les enfants sont inscrits pour 10 séances. Les thématiques des séquences peuvent varier d'une année à l'autre. Aujourd'hui, 5 ateliers sont proposés, avec, pour chacun, un encadrant (employé à la commune) :

- ✓ Activités sportives
- ✓ Découverte de l'environnement
- ✓ Activités littéraires en lien avec la Bibliothèque
- ✓ Atelier Informatique
- ✓ Activités manuelles

Une bibliothèque, en réseau avec celles de la CCPA (Réseau des Bibliothèques des Acharde) qui permet d'avoir accès à l'ensemble des documents des 11 bibliothèques du réseau. Chaque bibliothèque est spécialisée dans une thématique ; la bibliothèque de Beaulieu-sous-la-Roche est spécialisée sur la thématique de la Nature. Pour cela, le premier étage est dédié à cette thématique. De plus, un abonnement et un prêt de livres a été mis en place, avec un système de gratuité.

La bibliothèque est tenue par une quinzaine de bénévoles et réalise des animations en partenariat avec le centre de loisirs « les ouistitis » et les écoles. L'accueil des classes s'organise de la façon suivante :

- ✓ L'école privée se rend à la bibliothèque toutes les 3 semaines.
- ✓ L'école publique organise quotidiennement une sortie bibliothèque, par petits groupes.

La bibliothèque est accessible au grand public le mercredi, le jeudi et le samedi.

La mise en place d'un poste informatique équipé de la connexion à Internet a été envisagée au sein de la bibliothèque. Le manque de demande de la part de citoyens a arrêté le projet.

Le centre de loisirs « les ouistitis » : tenu par l'association Familles Rurales, le centre de loisirs est composé d'une personne référente et une douzaine de bénévoles (pour former le Conseil d'Administration, répartis en plusieurs commissions). Un local a été mis à disposition par la commune, pour l'accueil des enfants, le stockage du matériel et pour le déroulement des activités. Le centre de loisirs a une capacité d'accueil de 50 enfants.

Le foyer des jeunes : pour les 13-25 ans, avec un local à disposition par la commune. Le foyer est animé par l'animateur jeunesse de la commune (membre du réseau Familles Rurales). Chaque année un diner-spectacle de variétés, est conçu et réalisé par les jeunes eux-mêmes. D'autres projets sont également montés par les jeunes, tels que l'organisation de sorties d'activités. Le foyer a retrouvé une nouvelle dynamique et est passé de 7 adhérents il y a 3 ans, à une trentaine actuellement.

Le Restaurant scolaire : il permet de regrouper les 2 écoles durant la pause « déjeuner » pour favoriser les rencontres entre les deux écoles mais aussi pour assurer un service de qualité auprès des enfants.

2 services sont quotidiennement organisés :

- ✓ Le premier, de 12h à 12h30, pour l'ensemble des élèves de maternelles, et encadré par 5 employées.
- ✓ Le deuxième, de 12h40 à 13h10, pour l'ensemble des élèves des primaires, et encadré par 4 employées.

Document de Travail en cours de finalisation

Aujourd'hui, ce sont près de 240 repas qui sont servis quotidiennement.

Le restaurant scolaire propose des menus variés, avec une part d'aliments issus d'exploitation biologiques. Les menus sont soumis à une diététicienne pour attester de la qualité nutritionnelle. La part d'aliments biologiques représente actuellement 6% des aliments servis sur un mois (un mois correspond à une vingtaine de repas). L'objectif à moyen terme est d'aboutir à un minimum de 20% avec, dans la mesure du possible, un approvisionnement de produits biologiques et locaux. Le tri des déchets est en place comme dans les autres structures communales.

Présence associative, à vocation culturelle :

- 2 associations **d'art et d'artistes** : Beaulieu des Arts (regroupement des professionnels de Beaulieu) et Art, Culture et Traditions
- 1 association proposant des **activités manuelles** autour de la peinture et du dessin : Mil' Arts
- 1 association de **théâtre** : Le théâtre du Lundi (initiation à l'art du théâtre, répétitions et représentations)
- 1 association de **musique** : l'Atelier Musical Vent d'Ouest, avec une offre d'activités diversifiée : éveil musical pour les plus jeunes, solfège et répétitions d'orchestre. Possibilité d'apprentissage de divers instruments : batterie et percussion, guitare classique et moderne, piano, violon, accordéon, saxophone, clarinette.
- 1 association **nature** : le club Connaitre et Protéger la Nature (CPN) qui a vocation de faire découvrir la faune et la flore mais également la restauration de mares, de haies et du patrimoine local (lavoirs, moulin).
- **La paroisse** Notre dame de la Forêt (la Mothe-Achard)

Cultures et savoirs faire traditionnels :

- L'exposition des santons
- Les vitrines illuminées
- L'exposition Play Mobil
- Organisation d'un défilé de mode
- Artisanat d'art avec ateliers d'exposition

Soutien à la création et à l'expression culturelle :

- Attribution d'**aides financières** aux associations (compétence du CCAS)
- Mise à disposition de **locaux** par la commune
- **Loyers à prix modérés** pour les artisans d'art de la commune

Soutien et solidarité décentralisée :

3 associations caritatives sont présentes sur la commune :

- **Mirana** : Association de parrainage d'enfants à Madagascar, reconnue en tant qu'ONG depuis 2012. L'association organise également une collecte de fonds.
- **Nos Mains pour le Togo**,
- **Vendée Ukraine** (présente sur l'ensemble du territoire vendéen)

Opérations caritatives organisées chaque année :

- **Téléthon** (collecte de fonds et organisations d'activités sur une journée)
- Opération « **bol de riz** » au restaurant scolaire (les fonds sont versés à une association différente chaque année)

Jumelage :

Depuis 1999, Beaulieu-sous-la-Roche adhère à l'association « **Alliance des Beaulieu de France et de tous pays** ». Cette mise en relation avec 15 autres « Beaulieu » doit permettre de développer toutes les formes de contacts et d'échanges, notamment culturels, scolaires, sportifs, touristiques et socio-économiques. Son but est d'assurer leur promotion réciproque et de développer des liens d'amitié et d'entraide entre tous les Beaulieu.

Il n'y a pas de Jumelage avec une commune situé dans un autre pays.

De nombreuses **manifestations sportives et culturelles** sont réalisées annuellement sur la commune, à destination du grand public :

- **Nature** (via le CPN) :

- Chantiers nature (plantations, arrachage des plantes invasives, inventaires faune/flore)
- Restauration du patrimoine naturel et paysager : lavoirs, moulin, mares...
- Plantations d'arbres et de haies
- Bourses aux plantes
- Visites organisées des Jardins Familiaux...

- **Sportives** :

- Courses à thème
- Randonnées
- Concours
- Tournois
- Rallye Côte de Lumière, organisé durant le premier week-end de septembre

- **Culturelles** :

- Le marché de Noël, organisé sur 3 jours, le premier week-end de décembre, et regroupant près de 130 artisans et commerçants. Mis en place pour la première fois il y a une vingtaine d'années, c'est un des plus importants marchés de Noël de l'Ouest de la France.
- Le marché des Producteurs Locaux, organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Vendée, organisé fin Juillet
- L'Exposition La Féerie des Santons (environ 600 santons mis en scène)
- Les Journée du Savoir-Faire, en lien avec les artisans d'art
- Festival Théâtre à Cour : représentations théâtrales dans la Cour des Arts durant en période estivale
- Les vitrines animées

- **Loisirs** :

- L'exposition Play mobil (annuelle)
- Lotos
- Concerts
- Représentations de théâtre

Document de Travail en cours de finalisation

- Les courses des « caisses à savons »
- Fête de l'été avec feu d'artifice

Evènements en lien avec la CCPA :

- **Festival Les Hivernales** : spectacles organisés par la communauté de communes du pays des Achards de novembre à mars

- **Festival Jaunay'Stivales** : spectacles organisés par la communauté de communes du pays des Achards

Bilan de l'accès à la culture et à l'éducation sur la commune :

<p>Atouts :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2 écoles (une privée, une publique) située en centre bourg- Une bibliothèque intercommunale (et en réseaux avec les 10 autres situées sur le territoire de la CCPA)- Salle disponible pour des expositions- Une école de musique- Soutien aux associations (aides financières et/ou locaux à disposition pour le matériel)- Nombreux artisans et organisations d'ateliers découvertes- Proximité des différents établissements- Forte implication de bénévoles- Dispositif interne d'animation enfance-jeunesse avec 2 animateurs présents quotidiennement sur la commune depuis 2000- Restauration du patrimoine culturel et historique de la commune (Eglise, lavoirs, moulin, terrasses du Jaunay...)- Taux de fréquentation du restaurant scolaire en augmentation	<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none">- Salle d'exposition trop peu exploitée- Pérennité des actions bénévoles (pas de formalisation ou d'engagement particulier)- Pas de forum des associations annuel- Pas de N.A.P. à l'école privée (par choix : semaine de 4 jours)
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none">- Compétences de la CCPA et mise en réseaux des structures- Savoirs faire locaux- Salle d'exposition appartenant à un privé, et mise à disposition de la commune	<p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none">- Diminution des artisans d'art et des savoir-faire traditionnels- Cout élevé des NAP limitant les activités culturelles- Principalement basé sur le bénévolat

ENJEU 14 : FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE POUR TOUS

Accès à la santé et aux soins

Sur la commune, l'accès à la santé et aux soins permet de répondre aux besoins de la population. De plus les équipements sont en partie regroupés et se situent pour la grande majorité, en centre-bourg. Ainsi, on retrouve sur la commune :

- Un **cabinet médical** qui comprend 4 médecins généralistes
- Un **pôle santé**, qui regroupe : un cabinet d'infirmières libérales (2 actuellement), un kinésithérapeute, un orthophoniste, une sagefemme, deux ostéopathes.
- Un **cabinet dentaire**
- Des **ambulances**
- Une **pharmacie**

Sur la commune se trouve également un **EHPAD** (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes), avec une capacité d'accueil de 59 personnes (= 59 lits).

L'accession à l'EHPAD se fait sur dossier, avec des critères privilégiant en premier lieu les habitants de la commune. Ce sont donc les résidents de la commune qui sont directement affectés ou les personnes éloignées, souhaitant un rapprochement géographique avec leur famille, résidente sur la commune.

Actions :

- Des **aides à l'installation** des professionnels de santé sont attribuées, comme l'attribution de **loyers modérés**
- La commune fait partie du réseau **ADMR** (Aide à Domicile en Milieu Rural)
- Mise en réseaux des différents professionnels au sein de la CCPA (Assistantes Maternelles, Pôle santé...)
- Aménagement des sentiers de l'**EHPAD** pour les personnes à mobilités réduites
- La municipalité a établi un partenariat avec l'**association de réinsertion par l'emploi CONTACT**. Par exemple, l'association est sollicitée pour les opérations d'entretien de l'espace public : tonte, arrachage, désherbage, ramassage des feuilles... L'entreprise est également sollicitée lorsqu'il y a une demande en renfort pour le personnel, lors d'occasions ponctuelles.

Bilan de l'accès à la santé et aux soins sur la commune :

Atouts : <ul style="list-style-type: none">- Aides à l'installation de professionnels de la santé : loyers modérés- Locaux disponibles- Nombreux professionnels de la santé- Diversité des activités professionnelles liées à la santé- Regroupement des infrastructures médicales- EPHAD- Partenariat établi entre une association pour l'insertion par l'emploi et la municipalité	Faiblesses : <ul style="list-style-type: none">-
---	---

Opportunités : <ul style="list-style-type: none">- Aménagement centre-bourg : Accessibilité des commerces et services par les Personnes à Mobilité Réduite- CCPA : actions en faveur de la santé (promotion, information et prévention, maintien des services de santé...)	Menaces : <ul style="list-style-type: none">- Départ des professionnels si clientèle limitée
---	--

ENJEU 15 :
ASSURER UN ACCES AUX SOINS DE QUALITE POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Aides et Services à la personne

Il existe plusieurs associations et organismes d'aides et de services à la personne :

- **Familles rurales** (association loi 1901) : créée en 1966 autour de l'organisation des transports scolaires, l'association propose aujourd'hui différents services aux Bellolocutres : l'Accueil de Loisirs, le foyer des jeunes, une activité Caisse à Savon, l'éveil sportif pour les 4-6 ans.
- **ADMR** : La commune fait partie du réseau d'Aide à Domicile en Milieu Rural.
- Une trentaine **d'assistantes maternelles** présentes sur la commune et mise en réseau avec les Assistantes Maternelles de la CCPA pour l'organisation de « matinées d'Eveil » et autres évènements pour assurer le service de proximité.
- **Le CCAS**, établissement public, géré par un conseil d'administration et présidé par le Maire.
- **L'EHPAD**, avec une capacité d'accueil de 59 lits.

Accès aux services et aides :

- Mise en place d'une **assistance sociale** (localisée à la Mothe-Achard)
- Attribution **d'aides financières**, par le CCAS, aux **associations caritatives** telles que : le secours populaire, le secours catholique, la banque alimentaire, les Resto du Cœur, Alcool Assistance, Sclérose en plaques, APF, France Adot, Adapei, Sauvegarde, AVH Malvoyants, La Croix Rouge, Handi Espoir, UDAF, FAVEC Veuves Civiles, Solidarité Paysanne.
- Attribution **d'aides financières aux familles** (calculées selon le quotient familial), par le CCAS pour :
 - o *Les enfants scolarisés en maternelles et primaires qui participent à des projets précis comme les classes découvertes ou les voyages scolaires*
 - o *Les enfants scolarisés au collège (6ième à 3ième) qui participent à des projets précis comme des classes découvertes ou les échanges linguistiques*
 - o *Les enfants qui participent à certains séjours organisés par la commune (camp neige et camp d'été) dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse*
- **Aides financières de la CAF**
- **Aides au passage du permis de conduire**, via le Fond d'Aide aux Jeunes, attribué par la Conseil Général dans le cadre de son action « permis de conduire, levier de l'insertion », pour les 18-25 ans. Les sessions sont organisées selon le canton d'appartenance.

- **Ecoute et soutien psychologique**, porté par le département via la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH)
- **Accompagnement des jeunes demandeurs d'emplois**, sortis du système scolaire par Mission Locale du Pays Yonnais. Les jeunes résidants sur la communauté de communes du Pays des Achards peuvent se rendre directement à la Maison des Associations du Pays des Achards qui assure une permanence.
- **Des jardins familiaux** sont mis à disposition. Le site comprend une dizaine de parcelles et 6 sont actuellement occupées. La cotisation correspond à l'adhésion annuelle au club CPN soit 12 euros car c'est le club qui entretient les jardins et fournit le compost.

Bilan des aides et services à la personne sur la commune :

<p>Atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses aides financières disponibles - Accompagnement des jeunes - Présence de Jardins Familiaux - Accession pour 1€ symbolique aux jardins familiaux - Aides à l'entretien des jardins familiaux (compostage, apport de chaux...) - Accueil de la petite enfance via le réseau RAM - Actions solidaires en directions des personnes âgées via le réseau ADMR - Accompagnement des personnes en situation précaire via des interventions du Secours Catholique 	<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de lisibilité entre les différents organismes d'aides - Faible fréquentation des jardins familiaux - Absence d'actions d'intégration pour les migrants, travailleurs étrangers ...
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles disponibles sur les jardins familiaux - Actions d'intégration à réfléchir en lien avec la CCPA - Aire d'accueil des gens du voyage assurée à l'échelle de la CCPA 	<p>Menaces :</p>

ENJEU 16 : MAINTENIR UN SERVICE A LA PERSONNE DE QUALITE

Sécurité et incivilité

Une baisse des incivilités a été constatée au cours de l'année 2015, de 15% par rapport à 2014 (de 30 à 35 faits de petite délinquance recensés). Cela comprend les escroqueries quelconques, les cambriolages, les dégradations... A noter que les incivilités ont lieu régulièrement pendant les vacances scolaires.

Concernant la **sécurité routière et prévention** : 3 radars pédagogiques sont en place, aux entrées de bourg et sur les grands axes. Une réflexion est en cours pour un quatrième radar (route de Landeronde).

Il n'y a pas de **Police Municipale** ; le maire représente officiellement l'ordre, il est en charge de la prévention et est en lien permanent avec la gendarmerie de La Mothe-Achard. Une commission sécurité est en place pour accompagner le maire et trouver des solutions. Un projet de police municipale est en réflexion à l'échelle de la CCPA.

Bilan de la sécurité et des incivilités sur la commune :

Atouts : <ul style="list-style-type: none">- Commune plutôt calme- Diminution constatée d'infractions sur la commune- Pose de radars pédagogiques en entrée de bourg (en faveur de la réduction de la vitesse)- Bonne acceptation des radars pédagogiques	Faiblesses : <ul style="list-style-type: none">- Pas de référent de quartier et/ou voisin « vigilant »- Coûts d'achat des radars pédagogiques- Pas de réunions d'informations sur les risques d'infractions et d'escroqueries
Opportunités : <ul style="list-style-type: none">- Gendarmerie : organisation de rondes régulières lors des départs en vacances- Opération « voisins vigilants » en place dans de nombreuses communes.	Menaces : <ul style="list-style-type: none">- Vulnérabilité des personnes âgées ou isolées- Logements vacants durant les vacances

ENJEU 17 : INFORMER LA POPULATION SUR LES RISQUES EVENTUELS ET LES MESURES DE SECURITE DISPONIBLES

L'information et la communication

La **diffusion de l'information** locale se fait par le biais :

- ✓ Du **site internet** de la commune,
- ✓ Par l'**affichage** direct, sur les différents tableaux présents sur la commune (*détaillés ci-dessous*)
- ✓ Au travers du journal municipal « **Bello Loco** », qui relève l'ensemble des acteurs du territoire, tant les professionnelles que les associations, et valorise les actions menées sur la commune (2 Parutions par an) ;
- ✓ Le **P'tit Bello** (4 parutions par an) pour les comptes rendus des conseils municipaux,
- ✓ Via la **distribution directe** dans les boîtes aux lettres des particuliers pour les tracts d'information lors de l'organisation d'évènements sur la commune

Le **relai de l'information** est permis grâce aux différents panneaux d'affichage :

- ✓ 4 panneaux d'affichage sur la commune, réservés à l'information communale. *L'affichage par des particuliers se fait suite à une demande en Mairie.*
- ✓ 1 panneau d'affichage en Mairie
- ✓ 4 panneaux de la CCPA, réservés exclusivement à l'affichage par la CCPA. La commune n'a pas de droit à l'affichage sur ces panneaux.
- ✓ Documentation diverse, disponible en mairie (santé, énergie, pratiques d'entretien, associations, petites annonces de particuliers...)

Concernant la **couverture numérique** de la commune, un programme d'Eligibilité Internet Haut Débit, est porté par CCPA (compétence) toujours à l'état de projet.

Il n'y a pas de commissions extra-municipales. Par contre, pour faciliter **l'information et la concertation** au sein du conseil municipal, différentes **commissions** ont été créées avec un adjoint ou un délégué, président de commission :

- Environnement
- Information et Communication
- Culturelle
- Vie associative, sportive et gestion des salles
- Pôle enfance-jeunesse
- Economie et finances
- Urbanisme
- CCAS
- Voirie
- Cimetière
- Sécurité et incivilité

Le **partage de l'information en interne** se fait essentiellement par mails.

Les formations concernent tant les élus que les employés communaux. Les élus peuvent accéder à des formations proposées par la Maison des Communes tout comme chaque employé communal peut accéder à une formation individuelle, sur une thématique ou des pratiques particulières. Les formations sont réalisées en lien avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Les formations sont réalisées sur site avec une démonstration, suite à la mise en application, de techniques particulières à la thématique choisie.

Par exemple, des cycles de formation ont été proposés pour l'entretien des espaces verts. Les thématiques portent sur la gestion différenciée, l'entretien des cimetières...

Bilan sur l'information et la communication à Beaulieu-sous-la-Roche

<p>Atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site Internet communal mis à jour régulièrement, avec une rubrique dédiée à l'Agenda 21 (conseils, éco-gestes, suivi...) - Bello Loco : Journal municipal avec 2 parutions par an - Diffusion des comptes rendus des conseils via la parution du P'tit Bello : 4 parutions par an - Nombreuse documentation en libre-service en Mairie - Partage de l'information en interne par mails - Parution du Journal de la CCPA deux fois par an - Consultations publiques des habitants sur les projets de territoires et des thématiques précises (Agenda 21, CCU...) - Organisation d'une réunion par an sur les projets menés par la commune (lors des Vœux du Maire) - Nombreuses commissions - Conseil Municipal des Enfants (CME) - Mise à disposition d'un ordinateur avec accès à Internet en Mairie, à la demande de l'usager 	<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de forum citoyen - Pas d'habitant référent par quartier - Manque d'intérêt des habitants pour les actions de la CCPA - Pas de relais des petites annonces dans le journal municipal - Fréquence insuffisante des réunions d'information sur les projets menés par la commune - Absence de session d'accueil des nouveaux arrivants - Parc informatique non doté de logiciels libres de bureautique - Pas de panneaux d'affichage électronique sur la commune
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relai de l'information via le site de la CCPA - Couverture numérique en Haut-Débit - Participation des habitants à l'évaluation des projets et actions menés par la commune de par l'agenda 21 - Adhésion au comité 21 : relai de l'information et partage d'expériences avec d'autres territoires 	<p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Perte d'encrage et donc d'identification de la population (population mobile)

ENJEU 18 : MOBILISER LA POPULATION AUTOUR D'UN PROJET DE TERRITOIRE LOCAL

Etat des lieux des actions en lien avec le Développement Durable

Liste des actions recensées

Les actions ont été réparties en fonction des 5 piliers de l'agenda 21 :

- ✓ La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- ✓ La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- ✓ L'épanouissement de tous les êtres humains
- ✓ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ✓ La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

BIODIVERSITE ET RESSOURCES	CLIMAT	EPANOUISSEMENT	PRODUCTION CONSOMMATION	CITOYENNETE et SOLIDARITE
----------------------------	--------	----------------	-------------------------	---------------------------

LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES
Exposition « Sauvages des Rues, Belles et Rebelles »
Animation « Chaque Goutte Compte »
Plan de Désherbage communal
Couvert synthétique du terrain de football communal
Sensibilisation des scolaires à la ressource en eau
Inventaires des Zones Humides
Diagnostic des cours d'eau
Inventaire des haies communales
Restauration de mares
Installation de récupérateur d'eau sur les bâtiments communaux
Les plantes invasives : arrachage régulier de la Renouée du Japon
Restauration des Trames Vertes et Bleues
Pose de nichoirs sur la commune
Pose d'hôtels à insecte
Les inventaires de la faune locale
Les inventaires de la flore locale
Les sentiers pédestres

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE
Pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
Construction de bâtiments HQE
Plan Lumière sur la commune
Diagnostic énergétique des bâtiments municipaux
Commande informatisée du chauffage des bâtiments communaux
Rénovation de l'habitat
Le projet Eolien
Borne de recharge « semi rapide » (en projet)
Isolation et insonorisation du Restaurant scolaire
Remplacement de la chaudière
Isolation des combles de l'EHPAD
Aire de covoiturage

L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS
CCU : Aménagement de la Place du Marché et de la route de Venansault
Parcours sportif
Le terrain de bi-cross
Terrain multisports
Salle de raquettes et nouveaux vestiaires de foot
Restauration du Moulin des 3 moulins
Entretien des façades des commerces (locaux communaux)
Les parkings à vélos

Installation de radars pédagogiques
Le Geocaching
Les liaisons douces
Rénovation des lavoirs
Restauration de l'Eglise de la commune
Plantations d'arbres (« 1000 Arbres pour le Climat », 1 naissance = 10 arbres)
L'éco-quartier
Aménagement des Zones d'Activités
Aménagement des trottoirs (rue des 3 Moulins)
Mise en sécurité du pont de la Rochette
Effacement du réseau (Route de Martinet)

UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES
« Opération Poules »
La Recyclerie
Traitement et valorisation des boues de station
Traitement des déchets verts
Mise aux normes de la déchetterie
Le tri sélectif dans les bâtiments publics
Restauration scolaire (tri des déchets et produits bio)
Installation de Bornes Canines
Diversification des points d'apport volontaire
Journées de ramassage des déchets
Collecte des piles usagées
Le compostage

Soutien à l'AMAP
Marché annuel des Producteurs de Pays

LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS
Forum des associations
Le Conseil Municipal des Enfants (CME)
Mise à disposition des locaux pour les associations
Vente hebdomadaire de produits de la mer
Secours Catholique et autres associations caritatives
Le Bol de Riz
Animations Enfance-Jeunesse
Le Téléthon
Jardins communaux

Etat des lieux des enjeux en lien avec le Développement Durable

Liste des enjeux proposés

Les enjeux proposés ont également été répartis en fonction des 5 piliers de l'agenda 21 :

BIODIVERSITE ET RESSOURCES	CLIMAT	EPANOUISSEMENT	PRODUCTION CONSOMMATION	CITOYENNETE et SOLIDARITE
----------------------------	--------	----------------	-------------------------	---------------------------

LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES
Préserver la qualité de la ressource en eau et maîtriser la consommation
Limiter l'impact des activités humaines sur les milieux naturels

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE
Préserver la qualité de l'air et limiter les nuisances sonores
Développer les énergies renouvelables et réduire la consommation pour tendre vers une commune à énergie positive
Promouvoir les modes de transport alternatifs

L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS
Assurer une urbanisation cohérente du territoire
Anticiper l'évolution démographique (équilibre population et offres de service)
Maintenir et valoriser l'activité économique locale
Maintenir les activités économiques sur la commune et encourager l'emploi
Affirmer l'identité de la commune et promouvoir l'attractivité du territoire

UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES
Réduire la production de déchets ultimes sur l'ensemble de la commune
Promouvoir les pratiques éco responsables dans les activités de loisirs et lors des manifestations

LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS
Limiter les risques naturels et la vulnérabilité des milieux et des populations
Favoriser la mixité et l'accessibilité aux logements
Favoriser l'accès à la culture pour tous
Assurer un accès aux soins de qualité pour l'ensemble de la population
Informier la population sur les risques éventuels et les mesures de sécurité disponibles
Mobiliser la population autour d'un projet de territoire local

Fiches « Action – Enjeu »

Afin de faire le lien entre les actions de la commune et les enjeux du développement durable, des fiches actions pourraient être mises en place. Exemple :

Fiche action : Exposition « Sauvages des Rues, Belles et Rebelles »

Enjeu :

Préservation de la ressource en eau et de la biodiversité

Transversalité :

- **Economique** : Exposition proposée à titre gratuit
- **Social** : Acquisition et partage de connaissances / Lien social ...
- **Environnemental** : Exposition en faveur de l'eau et la biodiversité

Objectifs : Sensibilisation du grand public à la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, à travers la découverte des plantes, du jardinage au naturel et de la biodiversité. Réduction de la consommation en eau / Réduction des dépenses liées à l'achat de produits phytosanitaires / Réduction des couts liés au traitement de l'eau...

Acteurs :

- La commune,
- La Commission Locale de l'Eau Loire-Bretagne,
- La Région Pays de la Loire,
- Le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay,
- Les écoles,
- Associations Compotri et CPN

Quand : Du 15 Avril au 15 Mai 2016

Moyens : Expositions gratuites, sur la commune avec propositions d'animations diverses : promenades guidées et libres, ouvertures et visites des jardins familiaux, cueillette et cuisine de plantes sauvages

Indicateurs de suivi / Réussite :

Fréquentation :

- Nombre de participants à chaque animation et exposition proposée

Diagnostic

Nous avons repris les différents tableaux d'analyse réalisés et avons regroupé les éléments les plus marquants en les répartissant selon les 5 finalités de l'agenda 21.

Pour chaque finalité, en fonction de l'analyse effectuée, nous avons proposé un enjeu qui pourrait être priorisé et des objectifs.

La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Tri des déchets dans l'ensemble des bâtiments publics (<i>écoles, restaurant scolaire, Mairie...</i>) • Actions du CPN (<i>Restauration du patrimoine bâti –moulin, lavoirs-, restauration du patrimoine naturel et des ressources</i>) • Diversité de milieux naturels (<i>espaces boisés, zones humides et cours d'eau, bocage...</i>) • Gestion différenciée pour l'entretien des espaces verts + Plan de désherbage • 0 phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts • Zones Humides validées par le SAGE 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de protection des haies dans le PLU • Manque de prise de conscience collective vis-à-vis des ressources naturelles • Dégradations volontaires des milieux naturels • Présences d'espèces invasives et envahissantes (<i>Faune et Flore</i>) • Qualité de l'eau (<i>Phosphates et pesticides</i>) • Pas de charte « écoresponsable » pour l'organisation d'évènements (<i>sportifs, culturels...</i>) • Désherbage manuel • Pas de formalisation entre le CPN et la Municipalité • Manque de soutien à l'Agriculture Biologique • Manque de reconnaissance des actions menées par le CPN sur la commune
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de matériel de désherbage mécanique • Arrivée de jeunes exploitants agricoles • <i>Action du SAGE pour la gestion des haies</i> • PAC : interdiction pour les agriculteurs d'arracher les haies • Classement de la commune, dans le SAGE, comme : Zone d'Action Prioritaire pour la Biodiversité • Opération Vendée Eau « Chaque goutte compte » • Soutien du SAGE, avec l'exposition en faveur du grand public : « Sauvages des rues » • <i>Sollicitation du SAGE pour la restauration de mares</i> • SCOT : promotion des Trames Vertes et Bleues • PLU à réviser pour mise en conformité 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de proximité : disparition de la déchetterie communale • Augmentation de l'utilisation de pesticides dans les pratiques agricoles • Mauvaise qualité de l'eau • Exploitations agricoles à proximité des cours d'eau (<i>érosion des berges et pollution des cours d'eau</i>) • Report de l'interdiction des pesticides pour les particuliers en 2019

ENJEU PRIORITAIRE : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

OBJECTIFS PROPOSES :

1. Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
2. Retrouver une bonne qualité de l'eau
3. Diminuer la consommation d'eau potable

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Plantations d'arbres sur la commune (1000 arbres pour le climat, 10 arbres pour une naissance...) • Panneaux photovoltaïques (Chez les particuliers et sur les bâtiments municipaux) • 1 Aire de Co-voiturage • Baisse de la consommation d'énergie par foyers • Raccordement au Gaz Naturel • Actions en faveur de la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments municipaux et espaces publics (mise en place de minuteurs, remplacement d'une chaudière, isolations, diminution de l'éclairage public...) • Construction d'un ECO-Quartier 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts élevés pour l'installation de panneaux solaires • Pas de transport en commun • Peu de communication à propos du co-voiturage • Forte utilisation de la voiture, même pour les petits trajets • Pas d'action en faveur de la réduction d'énergie dans la rénovation et/ou la construction des logements • Des particuliers et des professionnels qui continuent les brulots sauvages. • Manque de liaisons douces et de signalisation dans le centre bourg
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Projet Eolien • Installation d'une borne de recharge électrique semi rapide • Contrat Communal d'Urbanisme (promotion des liaisons douces, de la réduction de la vitesse ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Opposition au projet éolien • Baisse du prix du fuel

ENJEU PRIORITAIRE : LIMITER LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

OBJECTIFS PROPOSES :

1. Développer les modes de transports alternatifs (Covoiturage, liaisons douces...)
2. Contrôler et maintenir des surfaces boisées de qualité
3. Impulser les constructions moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement

L'épanouissement de tous les êtres humains

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Municipal des Enfants • Etablissements publics diversifiés : Bibliothèque, Ecole publique, école privée, EHPAD, centre de loisirs, ADMR, Foyer des Jeunes • Activités de plein air : centre équestre, sentier, parcours sportif, terrain de bi-cross... • Réseaux associatif, sportif et culturel diversifié • Activités intergénérationnelles • Nombreux évènements sur la commune (Marché de Noel, exposition de santons...) • Nombreux artisans • Diversité d'emplois sur la commune • Chômage faible • Salle d'exposition mise à disposition par un particulier • Ecole de musique • Jardins familiaux • Nombreux sentiers balisés (11 au total) 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté financière des artisans • Faible exploitation de la salle d'exposition • Faible offre d'hébergements touristiques • Pas d'emplois saisonniers
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Transfert de la compétence Enfance-Jeunesse à la CCPA</i> • 2 Zones d'activités avec des emplacements disponibles immédiatement • Faible cout pour l'implantation d'entreprise dans les Zones d'Activités (6€ m²) • Création d'un sentier d'interprétation sur la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence entre les communes vis-à-vis de l'installation des entreprises dans les Zones d'Activités • Marché de Noel basé sur le bénévolat

ENJEU PRIORITAIRE :

AFFIRMER L'IDENTITE DE LA COMMUNE ET RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

OBJECTIFS PROPOSES :

1. Développer l'offre touristique
2. Promouvoir les activités sportives et culturelles
3. Maintenir une dynamique associative basée sur le bénévolat
4. Maintenir les activités économiques locales et artisanales

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Intégration du bio dans la restauration scolaire (à hauteur de 6%) • 4 exploitations agricoles labellisées • Productions alimentaires diversifiées (viandes –lapins, escargots, bovins, canards, volailles-, lait, maraichage) • Réseaux de maraichers interne • Diminution de l'éclairage public sur la voirie • Révision de l'éclairage dans les bâtiments publics (minuteurs) • Chauffage des bâtiments publics : commande centralisée • Actions en faveur de la réduction des déchets (dans les bâtiments publics et chez les particuliers) • Déchetterie communale • Nombreux services de proximité • Recyclerie et compostage, sur le même site • Marché « La Ruche qui dit oui » 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'exploitations biologiques • Agriculture intensive • Peu de vente directe • Co-voiturage trop peu exploité • Pas de politiques d'achats en commun/ groupé lors de l'organisation d'évènement par la municipalité et les associations • Marché peu développé
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Réseau « Manger Local c'est pas Banal » • Une exploitation agricole en cours de transition pour obtention du Label AB • Association des commerces locaux et restaurants, avec les producteurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de compétences à la CCPA (<i>Restauration scolaire, déchetterie</i>) • Augmentation de l'utilisation de pesticides/ phytosanitaires dans les exploitations agricoles

ENJEU PRIORITAIRE :

PROMOUVOIR LES DEMARCHES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

OBJECTIFS PROPOSES :

1. Développer les circuits courts
2. Promouvoir une alimentation plus saine
3. Limiter la production de déchets ultimes

La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Nombreuses commissions • Réseau associatif • Activités intergénérationnelles • Marché de Noël • Soutien matériel et financier aux associations (<i>aides financières, mise à disposition de locaux...</i>) • Aides à l'installation de nouvelles activités • Contrats Aidés / Contrat d'Avenir (jeunes) • Recyclerie sur la commune • Partenariats avec des associations d'insertion ou en aide aux personnes en difficultés • Nombreux professionnels de santé • Aides financières attribués aux personnes en difficulté • Large offre de logements sociaux • Mixité intergénérationnelle dans les quartiers • Existence d'un PCS pour la commune • Jardins Familiaux • Expositions temporaires dans les 2 restaurants de la commune (140 et Café des Arts) • Site Internet de la commune régulièrement mis à jour • CCAS dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de Maison des Associations, ou autre lieu de réunions • Fréquence des forums des associations • Pas d'accueil des nouveaux arrivants • Pas de mutualisation du matériel entre les associations • Absence d'une commission municipale externe •
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Jumelage des Beaulieu de France • Mise en place d'une charte pour éco-événement (prise en compte de critères environnementaux) • Mutualisation du matériel et des locaux entre associations 	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de compétence à la CCPA

ENJEU PRIORITAIRE : FAIRE DE BEAULIEU UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

OBJECTIFS PROPOSES :

1. Favoriser l'implication citoyenne
2. Développer les liens inter-associatifs
3. Maintenir les aides (matérielles et financières) aux différents acteurs du territoire (personnes en difficultés, associations...)

ANNEXES :

Lexique (*à compléter*)

Annexe I : Données INSEE 2012 –

http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=COM-85016

Annexe II : Le bassin versant du Jaunay et son barrage

Annexe III : Les enjeux de la préservation de l'eau potable en Vendée

Annexe IV : Diagnostic de l'état des cours d'eau

Annexe V : Carte des Zones Humides

Annexe VI : PADD du PLU

Annexe VII : Schéma Régional de Cohérence Ecologique des Pays de la Loire (SRCE)